



**Skilled
Trades**
Ontario

**Métiers
spécialisés**
Ontario

Registre
de la norme de formation
par l'apprentissage

Coiffeur

332A

2010

Norme de formation par l'apprentissage

La norme de formation par l'apprentissage (ou, ci-après, le « registre ») est un document remis aux apprentis qui signent un contrat d'apprentissage enregistré dans la province de l'Ontario à titre de rapport officiel de formation. Elle doit être utilisée par l'apprenti(e) et le (la) parrain (marraine) ou le (la) formateur(trice) pour orienter le processus de développement des compétences dans un métier particulier.

Votre formation d'apprenti(e)

- ✓ Assurez-vous de signer un contrat d'apprentissage avec votre parrain (marraine) et votre témoin auprès du Ministère du Travail, de l'Immigration, de la Formation et du Développement des compétences. Une fois votre contrat enregistré, vous en recevrez une copie pour vos dossiers.
- ✓ Informez le bureau de service local **immédiatement** de tout changement apporté à vos coordonnées ou à votre contrat d'apprentissage, surtout si vous changez de parrain (marraine).
- ✓ Examinez régulièrement le registre avec votre formateur(trice) et votre parrain (marraine) pour discuter de vos progrès, poser des questions, demander une rétroaction et faire **valider vos compétences**.
- ✓ Notez vos heures de travail avec exactitude.
- ✓ Lorsqu'une formation en classe est offerte, suivez-la.
- ✓ Faites des demandes pour obtenir les incitatifs financiers auxquels vous êtes admissible.



Remplir votre registre

- ✓ **Remplir le dossier du (de la) parrain (marraine)** – Un formulaire doit être rempli pour chaque parrain (marraine) ou formateur(trice) avec lequel vous travaillez pendant votre apprentissage
- ✓ **Confirmer la validation de toutes les compétences**
 - **Vous et votre formateur(trice)** devez valider chaque compétence exigée pour confirmer que vous l'avez acquise.

Les cases ombrées de votre registre indiquent qu'il s'agit de compétences facultatives qui n'ont pas besoin d'être attestées par votre formateur(trice) ou votre parrain (marraine). On vous encourage toutefois à acquérir ces compétences dans le cadre de votre formation.

- ✓ **Confirmer la validation de l'ensemble complet de compétences**
 - Après la validation, par vous et votre formateur(trice), de toutes les compétences incluses dans un ensemble de compétences, votre parrain (marraine) doit apposer sa signature à l'**Annexe C – « Validation de l'ensemble de compétences pour le (la) parrain (marraine) »** pour confirmer que vous avez acquis les compétences de chacun des ensembles.

Ce document est la propriété de l'apprenti(e) dont le nom figure à l'intérieur et atteste officiellement sa formation. Pour obtenir plus de renseignements sur votre apprentissage, lisez l'intérieur du verso de la couverture.



Nom de l'apprenti(e) : _____

Adresse : _____

Numéro de téléphone : _____

Adresse courriel : _____

Métier : _____

N° du contrat d'apprentissage (pour les métiers à accréditation obligatoire et non obligatoire) :

N° de compte MSO (pour les métiers à accréditation obligatoire uniquement) :

Ce document est la propriété de l'apprenti(e) dont le nom figure à l'intérieur et atteste officiellement sa formation.

Pour toute question concernant l'utilisation de ce registre ou votre programme d'apprentissage, veuillez contacter votre bureau de service local (voir l'Annexe D de ce cahier) ou la ligne d'assistance d'Emploi Ontario au : 1-800-387-5656.

Métiers de la coiffure

Parcours de Certification



Inscription

- Soumettre la demande de formation en apprentissage au bureau d'apprentissage du ministère du Travail, de l'Immigration, de la Formation et du Développement des compétences (MTIFDC)
- Enregistrer une convention de formation auprès de la DSMIT pour l'apprentissage du métier de coiffeur. C'est-à-dire signer une convention de formation enregistrée (CFA)**.
- Obtenir la norme de formation par l'apprentissage pour le métier de coiffeur auprès de Métiers spécialisés Ontario [Évaluation d'équivalence professionnelle - Métiers spécialisés Ontario \(skilledtradesontario.ca\)](#)

* Les personnes inscrites dans un collège privé d'enseignement professionnel (CPP) ou dans un programme de diplôme doivent être inscrites auprès du ministère afin de satisfaire aux exigences de 2 000 heures de travail sur le terrain en milieu de travail.

L'inscription peut se faire avant, pendant ou après l'achèvement du programme de 1 500 heures.

Si vous travaillez actuellement comme apprenti coiffeur, vous devez être inscrit. Pour plus d'informations sur l'inscription, voir l'encadré à gauche.

- ① **Coiffeur (Parcours régulier)** ② **Coiffeur (Diplôme d'études collégiales de l'Ontario ou Programme d'études collégiales privées)**

Apprentissage

Compléter la formation en milieu scolaire
dans toutes les unités telles que définies dans la norme du programme d'études, dans un lieu de formation agréé ; 480 heures.

Les apprentis peuvent prétendre à des subventions d'encouragement à l'apprentissage (métiers du Sceau rouge) et à des prêts.

Suivre une formation en milieu de travail
Compléter les compétences de formation en cours d'emploi énoncées dans la norme de formation par l'apprentissage ; la référence en matière de compétences est de 3020 heures (les exigences en matière d'achèvement sont énoncées dans le tableau d'achèvement de la norme de formation).

Compétence optionnelle
Statut attribué aux compétences individuelles ombrées, aux ensembles de compétences ou aux objectifs généraux de performance pour lesquels l'approbation n'est pas requise pour que l'apprenti termine le programme.

Compléter le programme du diplôme
dans un programme de diplôme de coiffure dans un établissement d'enseignement professionnel privé ou communautaire agréé ; 1500 heures*.

* Les personnes qui ont participé à un programme de coiffure du CPP mais ne l'ont pas terminé ET les personnes qui ont participé à un programme de coiffure du CPP mais ne l'ont pas terminé et qui n'ont pas obtenu de diplôme collégial ou suivi 1 500 heures de formation professionnelle dans un collège communautaire doivent passer le test d'exemption pour chaque niveau pour lequel elles demandent une exemption.

Suivre une formation en milieu de travail
Les compétences définies dans la norme de formation par l'apprentissage ; la référence en matière de compétences est de 2000 heures.

Compétence optionnelle
Statut attribué aux compétences individuelles ombrées, aux ensembles de compétences ou aux objectifs généraux de performance pour lesquels l'approbation n'est pas requise pour que l'apprenti termine le programme.

Certificat de qualification de coiffeur

Certification

- Soumettre la norme de formation par apprentissage dûment remplie au bureau local de la MTIFDC chargé de la formation par apprentissage
- Le MTIFDC délivre un certificat d'apprentissage
- Options d'examen (pour organiser votre examen, contactez votre bureau local de prestation de services:
 1. Examen écrit de l'attestation de qualification
 2. Examen pratique en vue d'un aménagement (l'approbation préalable de la MTIFDC est requise)
- La réussite de l'une ou l'autre des options d'examen mène à l'obtention d'un certificat de qualification professionnelle provincial. (Les apprentis peuvent bénéficier de la subvention à l'achèvement de la formation d'apprenti (Sceau rouge)). Les parrains peuvent bénéficier d'incitations, de primes ou de crédits d'impôt.

L'Approbation du Sceau rouge n'est pas disponible en Ontario. Si vous souhaitez obtenir votre Reconnaissance du Sceau rouge, vous devrez vous adresser à une autre juridiction au Canada.

Approbation

**Pour le portail en ligne, veuillez suivre les instructions pour l'inscription. Vous devrez créer un compte *Mon Ontario* pour accéder aux services en ligne. Appelez pour effectuer un paiement (647) 847-3000 ou 1-(855) 299-0028.

Version: February 28th, 2024

Table des matières

Avant-propos : Objet et modalités du contrat d'apprentissage enregistré	1
Ressources propres au métier.....	2
Ressources et liens spécifiques au métier.....	2
Méthodologie - Élaboration des normes	2
Introduction au registre	3
Rôles et responsabilités des apprentis	5
Rôles et responsabilités des parrains et des formateurs	6
Santé et sécurité.....	7
Résumé du programme d'apprentissage et directives connexes	10
Champ d'exercice	10
Directives du programme.....	10
Exigences du programme	11
Classification comme métier à accréditation obligatoire ou non obligatoire.....	11
Résumé de Compétences pour réussir.....	11
Norme de rendement	12
Formation des apprentis : conseils à l'intention des apprentis, des parrains et des formateurs	13
Avis de collecte de renseignements personnels	16
Liste de formateurs	17
5341.0 Consignes De Santé Et De Sécurité Au Travail.....	18
5342.0 Appliquer Les Méthodes D'assainissement	20
5343.0 Exécuter Les Tâches Courantes Dans Un Salon De Coiffure.....	22
5345.0 Traiter Le Cuir Chevelu Et Les Cheveux.....	28
5346.0 Couper Les Cheveux	31
5347.0 Coiffer Les Cheveux	35
5348.0 Exécuter Une Permanente.....	39
5349.0 Exécuter Des Services De Texturation Chimique	41
5350.0 Exécuter Des Services De Coloration.....	45
5351.0 Travailler Avec Les Perruques, Les Postiches Et Les Rallonges De Cheveux	53
Glossaire Des Termes Reliés Au Métier	56
Définitions	65
Apprenti(e).....	65
Prêt(e) à passer l'examen?.....	68
Directives pour consigner un changement de parrain.....	69

Dossier du (de la) parrain (marraine) n° 1	70
Changement du dossier du (de la) parrain (marraine) n° 2.....	71
Changement du dossier du (de la) parrain (marraine) n° 3.....	72
Changement du dossier du (de la) parrain (marraine) n° 4.....	73
Annexe A – Directives relatives à l’attestation de fin d’apprentissage	74
Annexe B – Attestation de fin d’apprentissage	75
Annexe C – Validation des ensembles de compétences pour les parrains (marraines) .	76
Annexe D – Bureaux de service locaux en Ontario	77
Diagramme Profil d'Analyse des Compétences (PAC)	i

Remarque : Cette norme a été révisée pour refléter l'identité visuelle de Métiers spécialisés Ontario (MSO) qui a remplacé l'Ordre des métiers de l'Ontario le 1er janvier 2022. Le contenu de la présente norme peut faire référence à l'ancienne organisation ; toutefois, tous les renseignements ou le contenu propres au métier demeurent pertinents et exacts selon la date de publication originale.

Veillez consulter le site Web de MSO : skilledtradesontario.ca/fr/ pour obtenir les renseignements les plus exacts et les plus récents. Pour obtenir des renseignements sur la loi LOPMS et ses règlements, veuillez consulter le site de perspectives dans les métiers spécialisés (Loi de 2021 ouvrant des), [L.O. 2021, chap. 28 - Projet de loi 288 \(ontario.ca\) LOPMS](http://L.O. 2021, chap. 28 - Projet de loi 288 (ontario.ca) LOPMS).

Toute mise à jour de cette publication est accessible en ligne; pour télécharger ce document en format PDF, cliquez sur le lien suivant : MétiersspécialisésOntario.ca

© 2022, Métiers spécialisés Ontario. Tous droits réservés. Aucune partie de cette publication ne peut être reproduite sous quelque forme que ce soit sans l’autorisation préalable de Métiers spécialisés Ontario.

Maintenu avec le transfert à Métiers spécialisés Ontario, 2010 (V100)

Avant-propos : Objet et modalités du contrat d'apprentissage enregistré :

- Avant d'entreprendre les activités officielles d'apprentissage, l'apprenti(e), le (la) parrain (marraine) et un témoin sont tenus de signer un contrat d'apprentissage.
- Le contrat d'apprentissage que vous avez signé est un document juridique important qui décrit vos responsabilités en tant qu'apprenti(e) et celles de votre parrain (marraine).
- Une fois enregistré, ce contrat marque le début de l'entente officielle entre l'apprenti(e), le (la) parrain (marraine) et le Ministère.
- Pour les métiers à accréditation obligatoire, le document d'enregistrement de l'apprentissage doit être accessible pendant le travail.

L'apprenti(e) convient :

- **D'informer le bureau de service local de tout changement de coordonnées ou de parrain dans les sept jours;**
- De suivre les directives licites du (de la) parrain (marraine) et du (de la) formateur(trice) et de faire tout en son pouvoir pour acquérir les compétences énoncées dans le registre du métier, qui font partie du programme d'apprentissage du métier établi par Métiers spécialisés Ontario;
- D'obtenir auprès du (de la) parrain (marraine) et des formateurs la confirmation écrite de la satisfaction des exigences énoncées dans le registre du métier.
- Lorsque vous recevez une « offre de formation en classe », confirmez votre participation en suivant les consignes de l'offre. À défaut de le faire, vous risquez de perdre la possibilité de suivre vos cours, ce qui retarderait l'achèvement de votre apprentissage.

Le (la) parrain (marraine) convient :

- De s'assurer que l'apprenti(e) suit la formation nécessaire dans le cadre du programme d'apprentissage du métier établi par Métiers spécialisés Ontario;
- De suivre les progrès réalisés dans le cadre de la formation avec l'apprenti(e) et avec les formateurs lorsque le (la) parrain (marraine) et le (la) formateur(trice) ne sont pas la même partie.
- De libérer son apprenti(e) de son travail pour qu'il ou elle puisse suivre une formation en classe sans en être pénalisé(e);
- De maintenir le ratio compagnon/apprenti pour votre métier, le cas échéant;
- De suivre les progrès de ses apprentis;
- De s'assurer que les formateurs confirment par écrit que l'apprenti(e) a acquis chaque compétence énoncée dans le registre du métier;
- De contacter le Ministère en cas de changement dans sa capacité à assurer la formation, dans ses coordonnées ou dans le statut de l'apprenti(e) dans le cadre du programme.

Ressources et liens spécifiques au métier

Ressources propres au métier	Lien
Programme du Sceau rouge	www.sceau-rouge.ca
Apprentissage en Ontario	https://www.ontario.ca/fr/page/lapprentissage-en-ontario
Emploi Ontario	ontario.ca/fr/page/emploi-ontario
Service Canada	www.servicecanada.gc.ca
<i>Loi de 2021 ouvrant des perspectives dans les métiers spécialisés</i>	Loi de 2021 ouvrant des perspectives dans les métiers spécialisés, L.O. 2021, ch. 28 - Projet de loi 288 (ontario.ca)
Ministère du Travail, de l'Immigration, de la Formation et du Développement des compétences	ontario.ca/fr/page/ministere-du-travail-de-la-formation-et-du-developpement-des-competences
Guide de préparation à l'examen	Ressources pour l'examen – Métiers spécialisés Ontario
Zone compétences (Passeport-compétences de l'Ontario)	http://zonecompetences.ca/

**Veuillez noter que tous les liens sont valides au moment de la publication*

Méthodologie - Élaboration des normes

Une norme est élaborée avec un large groupe de représentants du métier qui forment le groupe de travail initial. Il s'agit d'experts en la matière, de gens de métier, d'instructeurs et d'employeurs issus d'un échantillon représentatif du secteur ou de l'industrie et possédant diverses années d'expérience professionnelle dans le domaine. Ce groupe de travail examine, élabore et recommande la révision du contenu de la norme. Son rôle consiste également à harmoniser et à mettre à jour d'autres contenus de soutien pour le produit.

Le processus de validation constitue une partie essentielle de l'élaboration de la norme. C'est l'occasion pour un groupe représentatif plus large du secteur de fournir sa rétroaction sur le contenu du projet de norme. Ce processus est mené de différentes manières et peut inclure l'envoi d'un sondage ou du document provisoire (ou des deux) directement au secteur. Les commentaires reçus sont examinés par le groupe de travail, et les modifications nécessaires sont apportées sur la base d'un consensus.

Introduction au registre

Ce registre « en milieu de travail » constitue la norme de formation pour **Coiffeur 332A**; il a été élaboré par Métiers spécialisés Ontario en consultation avec des représentants de l'industrie. Il met en évidence toutes les compétences associées au métier et nécessaires à son apprentissage.

Le registre est divisé en ensembles de compétences, qui contiennent à leur tour des compétences spécifiques. Ces ensembles de compétences et compétences sont présentés sous forme d'énoncés qui décrivent ce que l'apprenti(e) doit accomplir et selon quelle norme, afin d'être considéré(e) comme ayant acquis la compétence en question.

La démonstration de ces compétences est consignée dans le registre. Une fois les compétences acquises, c'est par la validation des compétences ainsi que l'achèvement des exigences du programme de formation en classe ou l'équivalent que l'apprenti(e) achève son programme d'apprentissage et qu'il ou elle reçoit son certificat d'apprentissage.

Le (la) parrain (marraine) ou le (la) formateur(trice) et l'apprenti(e) doivent valider et dater l'acquisition de chaque compétence par l'apprenti(e). Toutefois, si une compétence est ombrée, cela signifie qu'elle est facultative et qu'elle n'a pas besoin d'être validée, bien qu'elle ait été définie comme faisant partie du champ d'exercice du métier.

Toutes les pratiques décrites dans cette norme doivent être exécutées par l'apprenti(e) selon les critères spécifiques identifiés. En général, les normes de performance pour ce métier doivent être exécutées conformément à tous les codes et normes juridiques applicables et toutes les normes de santé et de sécurité doivent être respectées et observées. Il s'agit notamment des éléments suivants :

- Lois et règlements sur la santé et la sécurité au travail;
- Autres lois, règlements, codes et normes applicables;
- Meilleures pratiques de l'industrie;
- Politiques et procédures de l'entreprise.

Les renseignements présentés dans la présente norme étaient, à notre connaissance, à jour au moment de leur impression et destinés à une utilisation générale. Veuillez consulter le site Web de Métiers spécialisés Ontario à l'adresse suivante afin d'obtenir les renseignements les plus précis et à jour : www.skilledtradesontario.ca/fr/

Rôles et responsabilités

Conformément à la [Loi de 2021 ouvrant des perspectives dans les métiers spécialisés \(LOPMS\)](#)

Métiers spécialisés Ontario (MSO) est responsable de ce qui suit :

- Établissement et maintien des qualifications;
- Établissement de programmes d'apprentissage et d'autres programmes de formation, y compris des normes de formation, des normes de programme et des examens de certification;
- Délivrance de certificats aux fins de la Loi, par exemple des certificats de qualification;
- Tenue d'un registre public pour les métiers à accréditation obligatoire, à l'adresse skilledtradesontario.ca/fr/registre-public/;
- Détermination de l'équivalence de l'expérience et des qualifications obtenues par les candidats au certificat de qualification qui n'ont pas réalisé d'apprentissage par rapport à celles obtenues en réalisant un apprentissage (évaluations d'équivalence professionnelle);
- Promotion des métiers spécialisés et réalisation de travaux de recherche;
- Réalisation de recherches et détermination des métiers devant être prescrits comme tels aux fins de la Loi, et formulation de recommandations sur ces questions au ministre.

Le ministère du Travail, de l'Immigration, de la Formation et du Développement des compétences (MTIFDC) a les responsabilités suivantes :

- Classification des métiers comme métiers à accréditation obligatoire;
- Prescription des champs d'exercice des métiers;
- Approbation des personnes pouvant fournir une formation en classe dans le cadre des programmes d'apprentissage (ARF);
- Enregistrement des contrats d'apprentissage;
- Délivrance d'un certificat d'apprentissage aux personnes qui terminent avec succès un programme d'apprentissage;
- Administration des examens, y compris les examens de certification;
- Promotion des métiers spécialisés et réalisation de travaux de recherche;
- Exercice des autres pouvoirs, devoirs et fonctions prévus par la Loi ou les règlements.

Pour toute question liée à votre contrat d'apprentissage enregistré ou à l'achèvement de votre apprentissage, vous devez communiquer avec votre bureau de service local.

Rôles et responsabilités des apprentis

Un(e) apprenti(e) est une personne ayant conclu un contrat d'apprentissage enregistré (se reporter à l'avant-propos : « Objet et modalités du contrat d'apprentissage », page 1) avec un parrain (une marraine) pour recevoir une formation dans un métier dans le cadre d'un programme d'apprentissage établi par Métiers spécialisés Ontario. À titre d'apprenti(e), vous avez certains rôles et certaines responsabilités à assumer tout au long de votre programme d'apprentissage :

1. En tant qu'apprenti(e), vous avez signé un contrat d'apprentissage et avez conclu un contrat avec le ministère du Travail, de l'Immigration, de la Formation et du Développement des compétences et votre parrain (marraine).
2. Si vous êtes inscrit(e) en tant qu'apprenti(e) dans un métier à accréditation obligatoire, votre nom figurera automatiquement au registre public de Métiers spécialisés Ontario.
3. Vous devez informer le personnel de votre bureau de service local de toute modification aux renseignements suivants :
 - L'adresse de votre parrain (marraine);
 - Vos nom et adresse;
 - Le nom de votre parrain (marraine), notamment s'il s'agit d'un nouvel emploi avec un(e) nouveau (nouvelle) parrain (marraine).
4. À titre d'apprenti(e), vous devez acquérir les compétences ou les ensembles de compétences établis dans le présent registre (énoncés à la section « Admissibilité à l'attestation de fin d'apprentissage » du présent document), qui doivent ensuite être signés et datés par vous ainsi que par votre formateur(trice).
5. Une fois que vous avez démontré que vous maîtrisez toutes les compétences obligatoires et que vous avez reçu la validation de votre parrain (marraine) ou formateur(trice) pour chaque compétence, vous devez faire remplir et signer le formulaire de validation des ensembles de compétences par votre parrain (marraine) actuel(le).
6. Présentez votre registre à votre bureau de service local.
7. Présentez votre attestation de fin d'apprentissage (voir l'Annexe B), ainsi que votre registre autorisé, à votre bureau de service local.

Rôles et responsabilités des parrains et des formateurs

Les **parrains** doivent s'assurer que toutes les modalités du contrat d'apprentissage enregistré sont respectées. En vertu du contrat d'apprentissage enregistré, ils doivent veiller à ce que les apprentis reçoivent la formation exigée dans le cadre d'un programme d'apprentissage. À titre de signataires de ce contrat, ils sont désignés comme « signataires autorisés » de la validation des ensembles de compétences de l'apprenti(e) et sont tenus de confirmer l'acquisition de chaque ensemble de compétences en apposant leur signature dans la case appropriée. Certains parrains peuvent également jouer le rôle de formateur.

Un(e) **formateur(trice)** est une personne qui surveille l'exécution d'une tâche et qui établit les attentes et les pratiques auxquelles l'apprenti(e) doit se conformer en milieu de travail.

Dans les métiers à accréditation obligatoire, un(e) formateur(trice) doit détenir un certificat de qualification valide et être inscrit(e) auprès de Métiers spécialisés Ontario.

Dans les métiers à accréditation non obligatoire, un(e) formateur(trice) est une personne qui remplit l'une ou l'autre des conditions suivantes :

- Détenir un certificat de qualification;
- Détenir un certificat d'apprentissage du métier; ou
- Avoir terminé la formation en milieu de travail (compétences et/ou heures d'apprentissage, selon le cas) et la formation en classe du programme d'apprentissage du métier;
- Posséder une expérience en milieu de travail équivalente au programme d'apprentissage, ainsi que les compétences décrites dans le registre.

La compétence signifie être capable de donner un rendement conforme à la norme requise (voir « *Introduction au registre* »). Les formateurs/parrains et les apprentis doivent valider et dater les compétences acquises avec succès dans le registre. Le registre sert à documenter ces réalisations.

Les formateurs doivent apposer leur signature en se fondant sur leur évaluation et leur jugement professionnel indiquant que les apprentis ont acquis les compétences décrites ci-dessus. La signature du (de la) formateur(trice) ne constitue pas une garantie générale ou une garantie du comportement futur de l'apprenti(e).

Les parrains qui participent à ce programme de formation sont désignés comme signataires autorisés et sont tenus de confirmer l'acquisition de chaque ensemble de compétences en apposant leur signature dans la case appropriée.

Santé et sécurité

Les méthodes et les conditions de travail sécuritaires, la prévention des accidents et la préservation de la santé revêtent une importance primordiale dans le cadre des programmes d'apprentissage en Ontario. Ces responsabilités sont partagées et exigent les efforts conjoints du gouvernement, des parrains, des employeurs, des superviseurs, des travailleurs, des apprentis et du public pour atteindre l'objectif de rendre les lieux de travail de l'Ontario plus sécuritaires.

La [Loi sur la santé et la sécurité au travail](#) (LSST) nous fournit le cadre juridique et les outils pour le faire. Elle énonce les droits et les devoirs de toutes les parties en milieu de travail, confiant à l'employeur la responsabilité ultime de la santé et de la sécurité des travailleurs (en l'occurrence les apprentis) en veillant à ce que des procédures, des contrôles et une formation soient établis pour faire face aux risques professionnels. En conséquence, il est impératif que toutes les parties soient conscientes des circonstances qui peuvent causer une blessure, une maladie ou un préjudice. On peut créer des expériences d'apprentissage et des milieux sécuritaires en contrôlant les variables et les comportements qui peuvent causer un accident, une blessure ou une maladie, ou y contribuer.

On rappelle au (à la) parrain (marraine) qui n'est pas l'employeur que ce dernier a des responsabilités juridiques en matière de santé et de sécurité envers l'apprenti(e) qui est son employé(e). Le (la) parrain (marraine) doit encourager les habitudes de travail sécuritaires et le respect des exigences de l'employeur en matière de santé et de sécurité au travail.

Il est généralement reconnu qu'une attitude positive à l'égard de la sécurité en conjonction avec de bonnes compétences en santé et sécurité contribue à un environnement sans accident. Une saine attitude envers la prévention des accidents est bénéfique à tous.

Les travailleurs et les apprentis peuvent être exposés à une multitude de dangers et, par conséquent, doivent connaître la *Loi sur la santé et la sécurité au travail* et ses règlements.

Le système de responsabilité interne :

L'un des principaux objectifs de la *Loi sur la santé et la sécurité au travail* (LSST) est de faciliter la mise en place d'un solide système de responsabilité interne (SRI) au travail. À cette fin, la LSST énonce les obligations des employeurs, des superviseurs, des travailleurs, des apprentis, des constructeurs et des propriétaires de lieux de travail.

La conformité des parties en milieu de travail à leurs obligations juridiques respectives est essentielle à l'établissement d'un solide SRI dans le milieu de travail.

En termes simples, le SRI signifie que tout le monde au travail a un rôle à jouer pour assurer la sécurité et la santé dans les lieux de travail. Les travailleurs et les apprentis en milieu de travail qui constatent un problème de santé et de sécurité, comme un danger ou une infraction à la LSST en milieu de travail, ont l'obligation juridique de signaler la situation à l'employeur ou à un superviseur. Les employeurs et les superviseurs sont, à leur tour, tenus de résoudre ces situations et d'informer les travailleurs de tout danger dans le cadre de leur travail.

Le SRI encourage un milieu de travail sain et sécuritaire. En plus de la conformité des parties en milieu de travail à leurs obligations juridiques, le SRI est appuyé par des politiques et des programmes de santé et de sécurité bien définis, y compris la conception, le contrôle, la surveillance et la supervision du travail effectué.

Rôles et responsabilités en vertu de la *Loi sur la santé et la sécurité au travail*

Les responsabilités de l'employeur comprennent, entre autres, ce qui suit :

- Former, informer et superviser les travailleurs et les apprentis afin de protéger leur santé et leur sécurité;
- Nommer des personnes compétentes comme superviseurs;
- Informer un(e) travailleur(euse), un(e) apprenti(e) ou une personne en autorité de tout danger existant dans le lieu de travail et les former à la manipulation, à l'entreposage, à l'utilisation, à l'élimination et au transport de tout matériel, substance, outil, matériau, etc.;
- Prendre toutes les précautions raisonnables dans les circonstances pour la protection d'un(e) travailleur(euse) ou d'un(e) apprenti(e);
- Dans les lieux de travail où plus de cinq travailleurs sont régulièrement employés, préparer et afficher une politique écrite en matière de santé et de sécurité au travail et mettre sur pied et maintenir un programme pour sa mise en œuvre;
- Préparer et afficher des politiques sur la violence et le harcèlement au travail et élaborer des programmes à l'appui de ces politiques;
- S'assurer que tous les travailleurs et apprentis connaissent les lois, les règlements, les codes et les normes applicables afin que les exigences à respecter soient claires pour tous les travailleurs et apprentis.

Les responsabilités du formateur/superviseur comprennent, entre autres, ce qui suit :

- S'assurer que le (la) travailleur(euse) ou apprenti(e) travaille en conformité avec la loi et ses règlements;
- S'assurer que tout équipement, dispositif de protection ou vêtement requis par l'employeur est utilisé ou porté par le (la) travailleur(euse) ou l'apprenti(e);
- Aviser un(e) travailleur(euse) ou un(e) apprenti(e) de tout danger potentiel ou réel pour la santé ou la sécurité connu du superviseur;
- Prendre toutes les précautions raisonnables dans les circonstances pour la protection des travailleurs.

Les responsabilités du (de la) travailleur(euse) ou de l'apprenti(e) comprennent, entre autres, ce qui suit :

- Travailler en conformité avec la Loi et ses règlements;
- Utiliser ou porter tout matériel, dispositif de protection ou vêtement exigé par l'employeur;
- Signaler à l'employeur ou au superviseur tout matériel ou dispositif de protection manquant ou défectueux connu qui pourrait mettre en danger le travailleur ou un autre travailleur;
- Signaler tout danger ou toute infraction à la Loi ou à ses règlements à l'employeur ou au superviseur;
- Ne pas enlever ou rendre inefficace tout dispositif de protection exigé par l'employeur ou par les règlements;
- Ne pas utiliser ou faire fonctionner du matériel ou travailler d'une manière qui pourrait mettre en danger un travailleur.

Les trois droits des travailleurs et des apprentis

La LSST accorde aux travailleurs et aux apprentis trois droits fondamentaux :

1. Le droit d'être informés des dangers liés à leur travail et d'obtenir des informations, une supervision et des instructions pour protéger leur santé et leur sécurité sur le lieu de travail;
2. Le droit de participer à l'identification et à la résolution des problèmes de santé et de sécurité au travail par l'entremise d'un représentant en santé et sécurité ou d'un travailleur membre d'un comité mixte de santé et sécurité;
3. Le droit de refuser un travail qu'ils estiment dangereux pour leur santé et leur sécurité ou celles de tout autre travailleur sur le lieu de travail.

Ministère du Travail, de l'Immigration, de la Formation et du Développement des compétences

Le ministère du Travail, de l'Immigration, de la Formation et du Développement des compétences effectue des inspections périodiques des lieux de travail pour s'assurer que les lois et règlements sur la sécurité sont respectés. Pour toute question, veuillez communiquer avec l'InfoCentre de santé et de sécurité au travail au 1-877-202-0008.

Résumé du programme d'apprentissage et directives connexes

Champ d'exercice

Le champ d'exercice du métier Coiffeur 332A est décrit à l'article 58 du Règlement de l'Ontario 875/21 pris en application de la LOPMS et se lit comme suit :

58. Le champ d'exercice du métier de coiffeur consiste notamment à offrir, moyennant rémunération, les services de coiffure suivants : la coupe, la coiffure esthétique, les permanentes, le défrisage et la coloration.

Bien que le registre se fonde sur le champ d'exercice décrit dans le règlement (article 58 du Règlement de l'Ontario 875/21 pris en application de la LOPMS), il ne prétend ni augmenter ni modifier le champ d'exercice décrit dans le règlement.

Directives du programme

Durée de la formation en milieu de travail

L'industrie a établi qu'un(e) apprenti(e) doit suivre 3020 heures de formation en milieu de travail pour acquérir les compétences professionnelles requises. Cette durée peut varier en fonction des circonstances.

- apprentis réguliers – 3020 heures;
- personnes diplômées de programmes de 1500 heures offerts par des collèges privés d'enseignement professionnel ou des collèges communautaires – durée de référence de 2000 heures.

Durée de la formation en classe

L'industrie a établi qu'un(e) apprenti(e) doit suivre 480 heures de formation en classe pour terminer le programme d'études associé au programme de formation.

- apprentis et apprenties réguliers – 480 heures;
- étudiants ou étudiantes des collèges privés d'enseignement professionnel ou des collèges communautaires – 1500 heures.

Nombre total d'heures de formation

3500 heures

Ratio compagnon-apprenti

Ratios recommandés par l'industrie

Même si certains métiers régis par la LOPMS sont assujettis aux ratios compagnon-apprenti fixés par voie de règlement, ce métier n'en fait pas partie. **L'industrie a plutôt recommandé un ratio d'un compagnon (ou personnes considérées comme telles) pour un apprenti** pour que ce dernier reçoive une formation en milieu de travail adéquate dans le cadre de ce programme.

Exigences du programme

Classification comme métier à accréditation obligatoire ou non obligatoire

Les règlements en vertu de la *Loi de 2021 ouvrant des perspectives dans les métiers spécialisés*, classifient chaque métier comme étant « à accréditation obligatoire » ou « à accréditation non obligatoire ». Ce métier est à accréditation obligatoire.

Il incombe à l'apprenti(e) de remplir un dossier d'attestation de la formation, sous forme de registre. Le (la) parrain (marraine) et le (la) formateur(trice) doivent valider une fois que l'apprenti(e) a acquis les compétences liées au métier visé.

Résumé de Compétences pour réussir

Les Compétences pour réussir permettent aux gens de s'adapter à un monde en constant changement, afin de pouvoir travailler, apprendre et mieux vivre. Elles sont fondamentales pour l'acquisition d'autres compétences et très importantes pour des interactions sociales réussies. Ces compétences sont utiles à tout le monde, car elles aident les personnes à trouver un emploi, à progresser dans leur emploi actuel et à changer d'emploi, le cas échéant. Elles aident également les personnes à devenir des membres actifs de leur communauté et à réaliser un apprentissage réussi.

À la suite de recherches et de consultations approfondies, le gouvernement du Canada a lancé le nouveau modèle Compétences pour réussir, qui vient renouveler l'ancien cadre des compétences essentielles afin de mieux tenir compte des besoins du marché du travail actuel et futur.

Les profils de compétences essentielles propres aux professions sont disponibles en ligne. Ils seront mis à jour périodiquement aux fins d'harmonisation avec le nouveau modèle Compétences pour réussir que vous trouverez ici : [modèle Compétences pour réussir](#).

Norme de rendement

En général, la norme de rendement pour le métier de Coiffeur doit être exécutée, le cas échéant, selon et en conformité avec ce qui suit :

Normes de sécurité de l'industrie qui sont basées sur :

- Lois et règlements sur la santé et la sécurité au travail;
- Lois, règlements, codes et normes en vigueur sur le territoire (règlements municipaux, etc.);
- Politiques et procédures de l'entreprise;
- Toutes les spécifications des fabricants et les spécifications techniques applicables.

Autres certifications et formations suggérées ou requises

Bien qu'un apprenti reçoive une formation en santé, sécurité et dans des domaines spécifiques à son métier pendant son apprentissage, il est important de savoir qu'il peut également être nécessaire de suivre d'autres formations en santé et sécurité au travail, ainsi que de renouveler ou de mettre à jour des certifications au cours de sa carrière, avant d'effectuer de nouveaux types de travaux.

Formation des apprentis : conseils à l'intention des apprentis, des parrains et des formateurs

Conseils à l'intention des apprentis

N'oubliez pas que l'apprentissage est un processus qui prend du temps. Voici une liste de conseils et d'outils supplémentaires qui vous permettront de tirer le maximum de votre formation par l'apprentissage.

- Adoptez sans délai des procédures de travail sécuritaire afin de créer de bonnes habitudes;
- Utilisez votre registre comme journal de bord pour faire le suivi des compétences acquises;
- Examinez votre plan d'apprentissage avec votre conseiller(ère) en formation, votre formateur(trice) ou votre parrain (marraine);
- Discutez de vos besoins de formation avec votre formateur(trice) et/ou votre parrain (marraine);
- Écoutez les suggestions de votre formateur(trice);
- Posez des questions à votre formateur ou formatrice si vous n'êtes pas certain ou certaine de la compétence que vous devez acquérir ou des outils ou du matériel que vous devez utiliser pour effectuer votre travail;
- Faites preuve d'enthousiasme et adoptez de bonnes habitudes de travail;
- Une fois que vous avez démontré avoir acquis une compétence, validez-la avec votre formateur(trice).

Pour tirer le meilleur parti de cette expérience de mentorat, demandez à être exposé(e) à toute l'étendue du métier; rencontrez régulièrement votre parrain (marraine) ou votre formateur(trice) pour discuter de vos progrès, poser des questions et demander une rétroaction.

Conseils à l'intention des parrains

- Choisissez un(e) formateur(trice) qui a de bonnes aptitudes à la communication et qui travaille bien avec les autres.
- Assurez-vous que l'apprenti(e) travaille toujours sous la direction d'un formateur ou d'une formatrice qualifiée ou qu'il ou elle y a accès;
- Invitez-le (la) formateur(trice) à suivre des cours de perfectionnement (p. ex., programme de formation des formateurs, programmes à l'intention des mentors, etc.);
- Définissez des attentes claires et faites participer l'apprenti(e) et le (la) formateur(trice) à l'élaboration du plan d'apprentissage;
- Encouragez l'adoption d'habitudes de travail sécuritaires;
- Donnez du temps au (à la) formateur(trice) pour démontrer les compétences à l'apprenti(e);
- Donnez des occasions et du temps à l'apprenti(e) pour qu'il ou elle apprenne le métier;
- Veillez à ce que l'apprenti(e) reçoive la formation en milieu de travail diversifiée présentée dans ce document;
- Reconnaissez le bon rendement;
- Observez fréquemment;
- Donnez une rétroaction constructive et faites régulièrement des évaluations du rendement auxquelles participent l'apprenti(e) ainsi que le (la) formateur(trice);
- Servez-vous du registre comme d'un outil de suivi dans le cadre des évaluations régulières du rendement;
- Remplissez la validation des ensembles de compétences dès que l'apprenti(e) a démontré avoir acquis les compétences visées;
- Le contenu détaillé de chaque compétence ne constitue pas une liste inclusive; il s'agit plutôt d'une illustration de l'orientation voulue pour l'acquisition de chaque compétence.

Conseils à l'intention des formateurs

Les formateurs doivent veiller à ce que les apprentis acquièrent les compétences qui sont indiquées dans le présent document. Voici une liste de conseils et d'outils qui visent à aider les formateurs à superviser les apprentis :

- Faites preuve d'habitudes exemplaires de prudence au travail;
- Donnez des occasions et du temps à l'apprenti(e) pour qu'il ou elle apprenne le métier;
- Traitez les apprentis équitablement et avec respect;
- Examinez le registre avec l'apprenti(e) et mettez au point un plan d'apprentissage;
- Établissez des attentes claires et reconnaissez le bon rendement;
- Exposez les apprentis à toute la portée du métier en leur offrant une formation sur les compétences décrites dans le présent document;
- Encouragez l'apprenti(e) à poser des questions et répondez-y;
- Faites preuve de patience;
- Expliquez et démontrez les compétences;
- **Rencontrez régulièrement l'apprenti(e) pour discuter de ses progrès;**
- Donnez régulièrement de la rétroaction;
- Lorsque l'apprenti(e) a acquis des compétences, validez-les;
- Servez-vous du registre comme d'un guide pour évaluer les compétences dans chacun des domaines. En utilisant le registre, les formateurs pourront guider le processus et aider les apprentis à acquérir les compétences énoncées dans ce document.

La meilleure expérience de mentorat consiste à donner à l'apprenti(e) une formation et une exposition aussi complètes que possible à toute la portée du métier. Si cela n'est pas possible, aidez la personne à trouver d'autres moyens d'y parvenir.

Avis de collecte de renseignements personnels

1. À tout moment durant votre formation par l'apprentissage, on pourra vous demander de présenter ce registre à votre bureau de service local. Vous devrez produire l'attestation de fin d'apprentissage signée au bureau de service local afin de terminer votre programme. Le bureau de service local utilisera vos renseignements personnels pour administrer et financer le système de formation par l'apprentissage de l'Ontario, notamment pour confirmer que vous avez terminé votre apprentissage et pour délivrer votre certificat d'apprentissage.
2. Le bureau de service local communiquera des renseignements concernant la fin de votre programme d'apprentissage et votre certificat d'apprentissage à Métiers spécialisés Ontario, qui en a besoin pour s'acquitter de ses responsabilités.
3. Vos renseignements personnels sont recueillis, utilisés et divulgués par le ministère du Travail, de l'Immigration, de la Formation et du Développement des compétences en vertu de la *Loi de 2021 ouvrant des perspectives dans les métiers spécialisés (LOPMS)*.
4. Pour toute question concernant la collecte, l'utilisation et la divulgation par le Ministère de vos renseignements personnels, prière de contacter :

Responsable, InfoCentre Emploi Ontario

Ministère du Travail, de l'Immigration, de la Formation et du Développement des compétences

33, rue Bloor Est, 2^e étage, Toronto (Ontario) M7A 2S3

Sans frais : 1-800-387-5656; Toronto : 416-326-5656

Service ATS : 1-866-533-6339 ou 416-325-4084

Liste de formateurs

Nom du (de la) formateur(trice) (en lettres moulées)	Signature du (de la) formateur(trice)	Date de début avec le (la) formateur(trice) (jour/mois/année)

5341.0 Consignes De Santé Et De Sécurité Au Travail**Objectif Général De Rendement**

Observer les consignes de santé et de sécurité au travail en faisant preuve d'ordre sur le lieu de travail; en enlevant les matières dangereuses; en portant, en ajustant, en entretenant et en remplaçant des vêtements et du matériel de protection individuelle; ainsi qu'en recouvrant le client ou la cliente.

Compétences

5341.01 Faire preuve d'ordre sur le lieu de travail en débarrassant le poste de travail de toute saleté et de tout obstacle ou danger, en entreposant les outils, les cordons et le matériel en lieu sûr, en nettoyant les liquides et les cheveux sur le plancher afin de réduire au minimum les risques d'accident et de blessure, conformément aux normes de l'employeur et aux exigences relatives à la santé et à la sécurité.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

*** Pour les métiers à accréditation obligatoire, le (la) formateur(trice) doit être titulaire d'un certificat de qualification dans le métier en question, conformément au paragraphe 10(1) de la LOPMS, et être inscrit(e) auprès de Métiers spécialisés Ontario.**

5341.02 Enlever les matières dangereuses en déterminant les méthodes d'élimination et en éliminant les matières, conformément aux normes de l'employeur, aux exigences relatives à la santé et à la sécurité, ainsi qu'aux directives du fabricant.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

- 5341.03 Porter, ajuster, entretenir et remplacer des vêtements et du matériel de protection individuelle**, y compris les gants, les masques et les blouses, selon le risque pour la santé ou la fonction du travail, afin de veiller à la protection individuelle et de prévenir la propagation des maladies transmissibles, conformément aux exigences relatives à la santé et à la sécurité, ainsi qu'aux normes de l'employeur.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

- 5341.04 Recouvrir le client ou la cliente** en choisissant une cape pour service humide ou sec, en déterminant quelle barrière placer entre la peau et la cape et en attachant la cape au cou de la personne pour assurer son confort et sa sécurité, conformément aux exigences relatives à la santé et à la sécurité, ainsi qu'aux normes de l'employeur.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

5342.0 Appliquer Les Méthodes D'assainissement**Objectif Général De Rendement**

Appliquer les méthodes d'assainissement en manipulant, en entreposant et en éliminant les matières dangereuses et caustiques; en jetant les déchets; en reconnaissant les risques pour la santé et en intervenant; ainsi qu'en nettoyant et en désinfectant les outils, les instruments, le matériel et les fournitures.

Compétences

- 5342.01 Manipuler, entreposer et éliminer les matières dangereuses et caustiques** telles que les rasoirs, les lames, les révélateurs et les produits de nettoyage en consultant et en interprétant les fiches signalétiques santé-sécurité du fabricant afin de protéger les personnes de toute blessure et l'environnement de toute contamination, conformément aux exigences relatives à la santé et à la sécurité, aux exigences environnementales, ainsi qu'aux normes de l'employeur.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

*** Pour les métiers à accréditation obligatoire, le (la) formateur(trice) doit être titulaire d'un certificat de qualification dans le métier en question, conformément au paragraphe 10(1) de la LOPMS, et être inscrit(e) auprès de Métiers spécialisés Ontario.**

- 5342.02 Jeter les déchets** en reconnaissant les articles recyclables et non recyclables, en triant les articles, en déterminant les méthodes d'élimination et en éliminant les articles, conformément aux normes de l'employeur, aux exigences relatives à la santé et à la sécurité, ainsi qu'aux directives du fabricant.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

5342.03 **Reconnaître les risques pour la santé et intervenir** pour protéger les personnes, notamment en cas d'irritation, de coupure, de saignement et de maladies transmissibles, conformément aux exigences relatives à la santé et à la sécurité, ainsi qu'aux normes de l'employeur.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

5342.04 **Nettoyer les outils, les instruments, le matériel et les fournitures** en employant la méthode humide ou chimique ou l'ultraviolet afin de réduire au minimum la propagation des maladies, conformément aux directives du fabricant, aux exigences relatives à la santé et à la sécurité, ainsi qu'aux normes de l'employeur.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

5342.05 **Désinfecter les outils, les instruments, le matériel et les fournitures** en employant la méthode chimique afin de réduire au minimum la propagation des maladies, conformément aux directives du fabricant, aux exigences relatives à la santé et à la sécurité, ainsi qu'aux normes de l'employeur.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

5343.0 Exécuter Les Tâches Courantes Dans Un Salon De Coiffure**Objectif Général De Rendement**

Exécuter les tâches courantes dans un salon de coiffure en projetant une image professionnelle; en recevant les clients et en amorçant une conversation et une consultation avec eux; en résolvant les problèmes du client ou de la cliente; en recouvrant le client ou la cliente; en commercialisant les produits du salon; en effectuant des transactions financières et en complétant le service.

Compétences

5343.01 Projeter une image professionnelle en portant les vêtements et les chaussures approuvés et en faisant preuve d'hygiène de telle sorte que l'aspect et l'hygiène personnels n'incommodent pas les clients ou les collègues, conformément aux normes de l'employeur.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

*** Pour les métiers à accréditation obligatoire, le (la) formateur(trice) doit être titulaire d'un certificat de qualification dans le métier en question, conformément au paragraphe 10(1) de la LOPMS, et être inscrit(e) auprès de Métiers spécialisés Ontario.**

5343.02 Recevoir les clients en accueillant les personnes qui arrivent au salon, en répondant promptement au téléphone, en parlant clairement et poliment, ainsi qu'en prenant les rendez-vous, conformément aux normes de l'employeur.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

- 5343.03** **Communiquer avec les clients** en s'exprimant clairement et avec concision, en écoutant attentivement et en récapitulant les détails de la conversation pour favoriser une compréhension mutuelle du service à exécuter, conformément aux normes de l'employeur et aux exigences des clients.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

- 5343.04** **Effectuer une consultation avec le client ou la cliente** en utilisant les tableaux et la documentation nécessaires pour définir le teint, la forme du visage et le type de cheveux de la personne, en discutant de son style de vie par rapport à l'entretien des cheveux, en établissant le temps, le coût et l'entretien de la coupe afin d'obtenir un résultat optimal, conformément aux exigences du client ou de la cliente.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

- 5343.05** **Résoudre les problèmes du client ou de la cliente** en reconnaissant toute situation susceptible de se détériorer, en restant calme, en se concentrant sur le problème et en offrant des solutions au client ou à la cliente, y compris d'autres services et la préparation d'un rapport destiné à la direction, conformément aux normes de l'employeur.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

- 5343.06 Commercialiser les produits du salon** en évaluant les stocks, en commandant et en présentant les produits, en faisant la promotion des produits auprès des clients, en décrivant et en recommandant une gamme de produits capillaires professionnels à utiliser à la maison et en employant des techniques de conclusion et d'optimisation des ventes, conformément aux exigences des clients, aux normes de l'employeur, ainsi qu'aux directives du fabricant.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

- 5343.07 Effectuer des transactions financières** en recevant le paiement des clients, en rapprochant toutes les transactions relatives aux services fournis et en consignnant les transactions aux fins du dépôt quotidien, conformément aux normes de l'employeur.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

- 5343.08 Compléter le service** en fixant d'avance le prochain rendez-vous, en terminant la transaction et en mettant les dossiers à jour conformément aux normes de l'employeur.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

5344.0 Appliquer Les Compétences Fondamentales Du Service**Objectif Général De Rendement**

Appliquer les compétences fondamentales du service en reconnaissant les troubles et les irritations; en analysant le cuir chevelu avant d'exécuter un traitement non chimique ou chimique; en analysant les cheveux avant d'exécuter un traitement non chimique; ainsi qu'en effectuant un test de porosité et d'élasticité des cheveux.

Compétences

5344.01 Reconnaître les troubles et les irritations en inspectant visuellement le cuir chevelu pour déterminer si le service désiré peut être effectué, conformément aux exigences relatives à la santé et à la sécurité, ainsi qu'aux normes de l'employeur.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

*** Pour les métiers à accréditation obligatoire, le (la) formateur(trice) doit être titulaire d'un certificat de qualification dans le métier en question, conformément au paragraphe 10(1) de la LOPMS, et être inscrit(e) auprès de Métiers spécialisés Ontario.**

5344.02 Analyser le cuir chevelu avant d'exécuter un traitement non chimique ou chimique en séparant les cheveux avec les mains ou le peigne et en reconnaissant visuellement des troubles comme la desquamation, les coupures ou la présence de poux par mesure de sécurité, conformément aux exigences relatives à la santé et à la sécurité, ainsi qu'aux normes de l'employeur.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

- 5344.03 Analyser les cheveux avant d'exécuter un traitement non chimique** en séparant les cheveux avec les mains et le peigne pour déterminer le sens de la pousse, la texture et la densité des cheveux, ainsi que pour déceler d'éventuels problèmes, en inspectant visuellement et manuellement les caractéristiques et l'état des cheveux, ainsi qu'en choisissant les produits, les outils et les méthodes appropriés, conformément aux exigences du client ou de la cliente, aux exigences relatives à la santé et à la sécurité, ainsi qu'aux normes de l'employeur.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

- 5344.04 Effectuer un test de porosité** afin d'analyser les cheveux avant d'exécuter un traitement chimique en lissant les cheveux avec les doigts dans le sens contraire de la cuticule, ainsi qu'en choisissant les produits, les outils et les méthodes à employer, conformément aux exigences du client ou de la cliente.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

5344.05

Effectuer un test d'élasticité afin d'analyser les cheveux avant d'exécuter un traitement chimique en étirant une mèche de cheveux pour en déterminer la vigueur, ainsi qu'en choisissant les produits, les outils et les méthodes appropriés, conformément aux exigences du client ou de la cliente.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

5345.0 Traiter Le Cuir Chevelu Et Les Cheveux**Objectif Général De Rendement**

Traiter le cuir chevelu et les cheveux en appliquant un shampoing et un revitalisant et en complétant le traitement avec le produit choisi.

Compétences

5345.01 Laver les cheveux au poste de shampoing en faisant asseoir le client ou la cliente après avoir recouvert la personne d'une cape, en inclinant le siège, en plaçant une main derrière la tête de la personne pour soutenir son cou, en mouillant les cheveux à l'eau tiède, en choisissant le shampoing, en le massant dans les cheveux, en rinçant le shampoing à l'eau tiède et en enlevant le surplus d'eau avec les mains ou une serviette, conformément aux directives du fabricant, aux exigences relatives à la santé et à la sécurité, aux normes de l'employeur et aux exigences du client ou de la cliente.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

*** Pour les métiers à accréditation obligatoire, le (la) formateur(trice) doit être titulaire d'un certificat de qualification dans le métier en question, conformément au paragraphe 10(1) de la LOPMS, et être inscrit(e) auprès de Métiers spécialisés Ontario.**

- 5345.02** **Revitaliser les cheveux** au poste de shampoing en faisant asseoir le client ou la cliente après avoir recouvert la personne d'une cape, en inclinant le siège, en plaçant une main derrière la tête de la personne pour soutenir son cou, en mouillant les cheveux à l'eau tiède, en choisissant le revitalisant, en le massant dans les cheveux, en rinçant le revitalisant à l'eau tiède et en enlevant le surplus d'eau avec les mains ou une serviette, conformément aux directives du fabricant, aux exigences relatives à la santé et à la sécurité, aux normes de l'employeur et aux exigences du client ou de la cliente.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

- 5345.03** **Traiter le cuir chevelu avec le produit** choisi au cours de l'analyse en appliquant le produit, en manipulant et en massant le cuir chevelu à la main ou avec un appareil, en rinçant et en éliminant le produit avec de l'eau et avec les mains afin de favoriser la santé et l'état optimaux du cuir chevelu, conformément aux directives du fabricant, aux exigences relatives à la santé et à la sécurité, aux normes de l'employeur et aux exigences du client ou de la cliente.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

5345.04

Traiter les cheveux avec le produit choisi au cours de l'analyse en appliquant le produit, en manipulant et en massant le cuir chevelu à la main ou avec un appareil, en rinçant et en éliminant le produit avec de l'eau et avec les mains afin de favoriser la santé et l'état optimaux du cuir chevelu, conformément aux directives du fabricant, aux exigences relatives à la santé et à la sécurité, aux normes de l'employeur et aux exigences du client ou de la cliente.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

5346.0 Couper Les Cheveux**Objectif Général De Rendement**

Couper les cheveux en entretenant les outils de coupe manuels et électriques; en coupant les cheveux avec ou sans gradation; en utilisant la tondeuse ou le coupe-cheveux; en personnalisant la coupe de cheveux et en coupant la pilosité du visage et de la nuque.

Compétences

5346.01 Entretien des outils de coupe manuels et électriques en enlevant les débris et en désinfectant, en nettoyant et en huilant les lames pour assurer le bon fonctionnement des appareils, conformément aux directives du fabricant.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

*** Pour les métiers à accréditation obligatoire, le (la) formateur(trice) doit être titulaire d'un certificat de qualification dans le métier en question, conformément au paragraphe 10(1) de la LOPMS, et être inscrit(e) auprès de Métiers spécialisés Ontario.**

5346.02

Couper les cheveux sans gradation à l'aide d'outils de coupe en divisant et en sous-divisant les cheveux avec un peigne et des pinces pour déterminer la pousse naturelle des cheveux, en établissant un guide stationnaire, en coupant le reste des cheveux sous-divisés avec une tension égale à la mèche guide, en maintenant les cheveux humides, en peignant les cheveux du cuir chevelu jusqu'aux extrémités afin de contrôler et d'égaliser la coupe, ainsi qu'en donnant la forme et le style désirés, conformément aux exigences relatives à la santé et à la sécurité, aux normes de l'employeur et aux exigences du client ou de la cliente.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

5346.03

Couper les cheveux avec gradation à l'aide d'outils de coupe en divisant et en sous-divisant les cheveux avec un peigne et des pinces pour déterminer la pousse naturelle des cheveux, en coupant le périmètre à la longueur désirée, en établissant un guide mobile, en coupant le reste des cheveux sous-divisés à hauteur égale de l'élévation pour créer la gradation, en peignant les cheveux du cuir chevelu jusqu'aux extrémités avec une tension égale, en tenant les cheveux humides et en comparant pour donner la forme et le style désirés, conformément aux exigences relatives à la santé et à la sécurité, aux normes de l'employeur et aux exigences du client ou de la cliente.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

5346.04**Couper les cheveux à l'aide de la tondeuse ou du coupe-cheveux**

en choisissant les gardes et les lames, en tenant la tondeuse et le peigne à l'angle désiré pour établir une mèche guide, en coupant la mèche guide à la longueur désirée, en coupant le reste des cheveux sous-divisés, en déplaçant la tondeuse dans le sens contraire de la pousse des cheveux pour contrôler la repousse naturelle, en comparant pour éliminer les lignes de démarcation ou les lignes indésirables, en donnant la forme voulue, ainsi qu'en utilisant une technique de finition pour enlever les poils indésirables de la nuque, des oreilles et des sourcils à l'aide de la tondeuse et du coupe-cheveux, conformément aux exigences relatives à la santé et à la sécurité, aux normes de l'employeur et aux exigences du client ou de la cliente.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

5346.05

Personnaliser la coupe de cheveux à l'aide d'outils de coupe et de techniques choisies en enlevant le poids ou l'épaisseur excédentaires dans un endroit précis, en manipulant les cheveux pour déterminer s'il faut affiner la coupe et en donnant l'effet désiré pour personnaliser la coupe conformément aux exigences relatives à la santé et à la sécurité, aux normes de l'employeur et aux exigences du client ou de la cliente.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

5346.06

Couper la pilosité du visage et de la nuque en déterminant le contour et la forme selon la préférence du client ou de la cliente et selon le sens de la pousse naturelle, en choisissant une garde de tondeuse ou de coupe-cheveux pour établir la longueur des poils du visage, et en coupant les poils du visage et de la nuque en inversant le coupe-cheveux ou la tondeuse autour du périmètre afin de créer des formes et des lignes nettes conformément aux exigences relatives à la santé et à la sécurité, aux normes de l'employeur et aux exigences du client ou de la cliente.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

5347.0 Coiffer Les Cheveux**Objectif Général De Rendement**

Coiffer les cheveux humides ou secs en entretenant les outils manuels et électriques et les filtres; en effectuant les préparatifs nécessaires pour coiffer ou mettre les cheveux en plis; en utilisant divers appareils de séchage et outils de mise en plis, des rouleaux, des fers à friser et des fers plats; de même qu'en employant des techniques de coiffure libre et des techniques spécialisées pour créer la forme et le style désirés.

Compétences

5347.01 Entretien des outils de coupe manuels et électriques et les filtres en enlevant les débris et les résidus accumulés, en désinfectant et en nettoyant les outils pour en assurer le bon fonctionnement, conformément aux directives du fabricant.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

*** Pour les métiers à accréditation obligatoire, le (la) formateur(trice) doit être titulaire d'un certificat de qualification dans le métier en question, conformément au paragraphe 10(1) de la LOPMS, et être inscrit(e) auprès de Métiers spécialisés Ontario.**

- 5347.02** **Effectuer les préparatifs nécessaires pour coiffer ou mettre les cheveux en plis** en employant des techniques préalables au séchage, en ajoutant des produits coiffants, en les faisant pénétrer dans la chevelure avec les mains et en peignant à partir du cuir chevelu jusqu'aux pointes afin d'en assurer une répartition uniforme pour donner aux cheveux de la tenue, de la souplesse et du lustre, conformément aux directives du fabricant, aux exigences relatives à la santé et à la sécurité, aux normes de l'employeur et aux exigences du client ou de la cliente.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

- 5347.03** **Coiffer les cheveux humides** à l'aide d'appareils de séchage et d'outils de mise en plis en divisant et en sous-divisant les cheveux, en tenant le séchoir ou en plaçant le casque chauffant à une distance sûre des cheveux et du cuir chevelu, en dirigeant la buse du séchoir de manière coordonnée avec l'utilisation des outils, en déterminant la température, la vitesse et la direction du débit d'air pour assurer la sécurité et le confort de la personne et pour sécher les cheveux jusqu'au degré voulu afin d'obtenir la forme et le lustre désirés, conformément aux directives du fabricant, aux exigences relatives à la santé et à la sécurité, aux normes de l'employeur et aux exigences du client ou de la cliente.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

5347.04

Coiffer les cheveux humides ou secs en choisissant le type et la grosseur de rouleaux selon le type et le style de cheveux particuliers, en divisant et en sous-divisant les cheveux, en disposant les rouleaux, les pinces ou les épingles selon la direction voulue pour créer le modèle de boucles désiré, en séchant les cheveux sous une source de chaleur, en vérifiant que les cheveux sont complètement secs, en terminant la mise en plis sur les rouleaux ou en laissant refroidir les cheveux, en retirant les rouleaux, les pinces ou les épingles, en peignant ou en brossant les cheveux dans le sens de la coiffure et en appliquant des produits de finition pour obtenir l'effet désiré, conformément aux directives du fabricant, aux exigences relatives à la santé et à la sécurité, aux normes de l'employeur et aux exigences du client ou de la cliente.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

5347.05

Coiffer les cheveux secs à la chaleur avec des outils électriques comme des fers à friser et des fers plats en divisant et en sous-divisant les cheveux, en réglant la chaleur selon la texture et l'état des cheveux, en protégeant le cuir chevelu avec un peigne, en appliquant la pression et la tension voulues pour éviter de faire des marques sur les cheveux, en passant les cheveux à travers ou sur l'instrument afin de les onduler et d'en lisser les extrémités et de créer le modèle de boucles et l'effet désirés, en laissant les cheveux refroidir sans déranger la base et en appliquant des produits de finition, conformément aux directives du fabricant, aux exigences relatives à la santé et à la sécurité, aux normes de l'employeur et aux exigences du client ou de la cliente.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

5347.06

Coiffer les cheveux en employant des techniques de style libre, notamment en manipulant les cheveux avec les doigts, en les laissant sécher à l'air libre, en tortillant et en attachant les cheveux humides, en choisissant et en appliquant les produits adaptés à la technique, ainsi qu'en manipulant les cheveux avec les mains et (ou) des outils pour obtenir l'effet désiré, conformément aux directives du fabricant, aux exigences relatives à la santé et à la sécurité, aux normes de l'employeur et aux exigences du client ou de la cliente.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

5347.07

Coiffer les cheveux en employant des techniques spécialisées comme le tressage, le brossage, le modelage, la mise en plis, le crêpage au peigne et les cheveux rapportés avec les outils pertinents, en divisant et en sous-divisant les cheveux, en créant une base, un soutien, un équilibre et des points d'intérêt, en insérant des épingles discrètement et fermement, ainsi qu'en appliquant des produits de finition pour obtenir l'effet désiré, conformément aux directives du fabricant, aux exigences relatives à la santé et à la sécurité, aux normes de l'employeur et aux exigences du client ou de la cliente.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

5348.0 Exécuter Une Permanente**Objectif Général De Rendement**

Exécuter une permanente chimique en entretenant les outils de permanente; en préparant et en donnant la permanente; en rinçant la solution et en appliquant le neutralisant.

Compétences

5348.01 Entretien des outils de permanente tels que les élastiques, les tiges et les bigoudis en enlevant les débris et les solutions, en désinfectant et en nettoyant les outils au besoin pour en assurer le bon état, conformément aux directives du fabricant.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

*** Pour les métiers à accréditation obligatoire, le (la) formateur(trice) doit être titulaire d'un certificat de qualification dans le métier en question, conformément au paragraphe 10(1) de la LOPMS, et être inscrit(e) auprès de Métiers spécialisés Ontario.**

5348.02 Effectuer les préparatifs liés à la permanente en lavant les cheveux, en choisissant la solution et les outils d'ondulation en fonction de l'analyse des cheveux, en choisissant une crème protectrice et en posant une bande de coton pour protéger le client ou la cliente, conformément aux directives du fabricant, aux exigences relatives à la santé et à la sécurité, aux normes de l'employeur et aux exigences du client ou de la cliente.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

5348.03

Exécuter la permanente en divisant et en sous-divisant les cheveux suivant un modèle particulier, en peignant les cheveux, en plaçant le papier sur les cheveux répartis uniformément, en enroulant les cheveux avec une tension et une humidité constantes, en attachant l'outil par rapport au cuir chevelu, au reste des cheveux et aux outils adjacents, en appliquant de la crème protectrice et une bande de coton, en saturant tous les bigoudis ou toutes les tiges uniformément avec la solution à permanente, en remplaçant la bande de coton lorsqu'elle est saturée de solution et en chronométrant le processus, conformément aux directives du fabricant, aux exigences relatives à la santé et à la sécurité, aux normes de l'employeur et aux exigences du client ou de la cliente.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

5348.04

Rincer la solution et neutraliser en réglant la température et la pression de l'eau, en retirant la bande de coton posée le long de la ligne de contour de la chevelure et la serviette, en rinçant la solution, en épongeant les cheveux sur chaque bigoudi ou tige pour enlever le surplus d'eau, en plaçant une nouvelle bande de coton sur la ligne de contour de la chevelure et une serviette autour du cou de la personne, en saturant uniformément les bigoudis ou les tiges avec le neutralisant et en chronométrant le processus, conformément aux directives du fabricant, aux exigences relatives à la santé et à la sécurité, aux normes de l'employeur et aux exigences du client ou de la cliente.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

5349.0 Exécuter Des Services De Texturation Chimique**Objectif Général De Rendement**

Exécuter des services de texturation chimique en préparant les cheveux au défrisage chimique; en défrisant les cheveux; en enlevant le défrisant et en appliquant le neutralisant; ainsi qu'en préparant, en exécutant, en neutralisant et en finissant une permanente souple.

Compétences

5349.01 Préparer les cheveux au défrisage chimique en choisissant les produits et les outils de défrisage selon l'analyse des cheveux, conformément aux directives du fabricant, aux exigences relatives à la santé et à la sécurité, aux normes de l'employeur et aux exigences du client ou de la cliente.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

*** Pour les métiers à accréditation obligatoire, le (la) formateur(trice) doit être titulaire d'un certificat de qualification dans le métier en question, conformément au paragraphe 10(1) de la LOPMS, et être inscrit(e) auprès de Métiers spécialisés Ontario.**

5349.02

Défriser les cheveux en appliquant de la crème protectrice afin de protéger le client ou la cliente, en appliquant uniformément le défrisant, en répartissant le défrisant dans les cheveux avec une tension suffisante, en chronométrant le processus selon l'analyse individuelle des cheveux et en effectuant une vérification en divers endroits de la chevelure, par exemple avec une mèche d'essai, pour déterminer la progression du traitement, conformément aux directives du fabricant, aux exigences relatives à la santé et à la sécurité, aux normes de l'employeur et aux exigences du client ou de la cliente.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

5349.03

Enlever le défrisant et appliquer le neutralisant en rinçant pour éliminer toute trace de défrisant chimique, en épongeant les cheveux à la serviette pour éliminer le surplus d'eau, en appliquant le neutralisant sur les cheveux traités, en déterminant le temps de neutralisation, en rinçant les cheveux pour éliminer le produit neutralisant, en vérifiant l'état des cheveux et en appliquant un produit revitalisant au besoin, conformément à l'analyse individuelle des cheveux, aux directives du fabricant, aux exigences relatives à la santé et à la sécurité, aux normes de l'employeur et aux exigences du client ou de la cliente.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

- 5349.04** **Préparer les cheveux à la permanente souple** en lavant les cheveux avec un shampoing qui agit en profondeur, en appliquant une crème de base selon les recommandations du fabricant et en choisissant une crème, une lotion et des tiges à permanente souple, conformément au type de cheveux particulier, aux directives du fabricant, aux exigences relatives à la santé et à la sécurité, aux normes de l'employeur et aux exigences du client ou de la cliente.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

- 5349.05** **Exécuter la permanente souple** après avoir appliqué un défrisant adapté au processus de permanente souple et au type de cheveux en appliquant le produit renforçateur, en enveloppant les cheveux de papiers pointes, en maintenant la tension et le niveau d'humidité, en appliquant de la crème protectrice et du coton le long de la ligne de contour de la chevelure, en chronométrant le processus et en faisant une vérification de mèche afin de déterminer l'aspect de la boucle finie pour la grosseur de la tige, conformément aux directives du fabricant, aux exigences relatives à la santé et à la sécurité, aux normes de l'employeur et aux exigences du client ou de la cliente.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

- 5349.06** **Neutraliser la permanente souple** en rinçant la solution, en enlevant le surplus d'eau de la chevelure, en remplaçant la bande de coton le long de la ligne de contour de la chevelure, en appliquant le neutralisant pour saturer uniformément toutes les tiges et en chronométrant le processus, conformément aux directives du fabricant, aux exigences relatives à la santé et à la sécurité, aux normes de l'employeur et aux exigences du client ou de la cliente.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

- 5349.07** **Finir la permanente souple** en retirant les tiges, en rinçant le neutralisant, en appliquant un produit revitalisant et en épongeant les cheveux afin d'hydrater et de revitaliser la chevelure, conformément aux directives du fabricant, aux exigences relatives à la santé et à la sécurité, aux normes de l'employeur et aux exigences du client ou de la cliente.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

5350.0 Exécuter Des Services De Coloration**Objectif Général De Rendement**

Exécuter des services de coloration en entretenant les outils de coloration; en effectuant un test cutané et un essai préliminaire sur mèche; en préparant les cheveux à la coloration; en éclaircissant ou en fonçant la couleur de cheveux vierges; en colorant la repousse; en préparant les cheveux en vue de l'application de produits de décoloration et de nuanceurs; en colorant les cheveux afin de créer des effets spéciaux; en décolorant les cheveux vierges; en décolorant les cheveux déjà colorés; en décolorant la repousse; en décolorant les cheveux afin de créer des effets spéciaux; en nuancant les cheveux préalablement décolorés et en effectuant la correction de la couleur.

Compétences

5350.01 Entretien des outils de coloration tels que les bols, les pinceaux à coloration et les bouteilles en enlevant les débris et les solutions, en rinçant, en désinfectant et en nettoyant les outils au besoin pour en assurer le bon état, conformément aux directives du fabricant.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

*** Pour les métiers à accréditation obligatoire, le (la) formateur(trice) doit être titulaire d'un certificat de qualification dans le métier en question, conformément au paragraphe 10(1) de la LOPMS, et être inscrit(e) auprès de Métiers spécialisés Ontario.**

- 5350.02** **Effectuer un test cutané** soit derrière l'oreille ou au creux du coude, en nettoyant une petite surface de peau avec un savon doux, en séchant la surface, en mélangeant une petite quantité de formule colorante, en appliquant celle-ci sur la surface d'essai à l'aide d'un coton-tige stérile, en laissant la peau reposer pendant 24 à 48 heures, en examinant la surface d'essai pour déceler toute rougeur ou irritation et en notant les résultats sur la fiche d'information du client ou de la cliente, conformément aux directives du fabricant, aux exigences relatives à la santé et à la sécurité, aux normes de l'employeur et aux exigences du client ou de la cliente.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

- 5350.03** **Effectuer un essai sur mèche** en consultant le client ou la cliente, en analysant les cheveux et le cuir chevelu, en recouvrant le client ou la cliente pour protéger sa peau et ses vêtements, en séparant une mèche de 1 cm² (1/2 po²) de cheveux à la base du crâne, en appliquant la formule colorante sur la mèche, en vérifiant le développement de la couleur à intervalles réguliers, en lavant la mèche au shampoing, en ajustant le temps de coloration ou la méthode d'application, en notant les résultats sur la fiche d'information du client ou de la cliente et en exécutant le service de coloration, conformément aux directives du fabricant, aux exigences relatives à la santé et à la sécurité, aux normes de l'employeur et aux exigences du client ou de la cliente.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

5350.04

Préparer les cheveux à la coloration en déterminant le niveau de pigment naturel, sous-jacent et prédominant de la chevelure, ainsi que le pourcentage de gris indiqué sur la fiche d'information du client ou de la cliente ou à l'aide d'un méchier, en situant le point de départ selon le pourcentage de gris, en consultant le client ou la cliente, en lavant les cheveux, en appliquant la crème protectrice, en divisant les cheveux, en choisissant la formule colorante et le produit et en notant les résultats sur la fiche d'information du client ou de la cliente, conformément aux directives du fabricant, aux exigences relatives à la santé et à la sécurité, aux normes de l'employeur et aux exigences du client ou de la cliente.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

5350.05

Éclaircir la couleur de cheveux vierges en mélangeant la formule colorante, en appliquant la formule colorante à 1 cm (1/2 po) du cuir chevelu jusqu'au milieu de la tige pileaire, en évitant les pointes poreuses, en assurant la saturation de la couleur, en établissant et en chronométrant le temps de coloration, en appliquant la formule colorante sur les cheveux près du cuir chevelu et sur les pointes, en terminant le temps de coloration pour assurer l'uniformité de la couleur, en rinçant le produit pour arrêter l'effet du traitement, en lavant les cheveux au shampooing, en appliquant un produit revitalisant et en notant les résultats sur la fiche d'information du client ou de la cliente, conformément aux directives du fabricant, aux exigences relatives à la santé et à la sécurité, aux normes de l'employeur et aux exigences du client ou de la cliente.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

- 5350.06 Foncer la couleur de cheveux vierges** en mélangeant la formule colorante, en appliquant celle-ci du cuir chevelu jusqu'aux pointes et en la répartissant uniformément, en établissant et en chronométrant le temps de coloration, en rinçant le produit pour arrêter l'effet du traitement, en lavant les cheveux au shampoing, en appliquant un produit revitalisant et en notant les résultats sur la fiche d'information du client ou de la cliente, conformément aux directives du fabricant, aux exigences relatives à la santé et à la sécurité, aux normes de l'employeur et aux exigences du client ou de la cliente.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

- 5350.07 Colorer la repousse** en mélangeant la formule colorante, en appliquant celle-ci sur la repousse de manière à la répartir uniformément et à prévenir le chevauchement du produit, en établissant et en chronométrant le temps de coloration, en émulsifiant le produit le long de la tige pilaire jusqu'aux pointes pour rafraîchir la couleur, en rinçant le produit pour arrêter l'effet du traitement, en lavant les cheveux au shampoing, en appliquant un produit revitalisant et en notant les résultats sur la fiche d'information du client ou de la cliente, conformément aux directives du fabricant, aux exigences relatives à la santé et à la sécurité, aux normes de l'employeur et aux exigences du client ou de la cliente.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

- 5350.08** **Préparer les cheveux en vue de l'application de produits de décoloration et de nuanceurs** en lisant la fiche d'information du client ou de la cliente ou en utilisant un méchier pour déterminer la couleur naturelle des cheveux et la couleur désirée, en choisissant le produit de décoloration et le nuanceur, ainsi qu'en divisant les cheveux pour favoriser une application uniforme, conformément aux directives du fabricant, aux exigences relatives à la santé et à la sécurité, aux normes de l'employeur et aux exigences du client ou de la cliente.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

- 5350.09** **Colorer les cheveux afin de créer des effets spéciaux** en mélangeant la formule colorante, en choisissant une technique de coloration telle que le balayage artistique, la coloration sélective, le balayage ou les mèches larges, en appliquant le produit de manière à le répartir uniformément à l'aide d'outils comme le peigne, la brosse et le papier d'aluminium, en établissant le temps de coloration selon la mèche d'essai, en surveillant le processus jusqu'à l'obtention des résultats désirés, en rinçant le produit pour prévenir la migration des couleurs et pour arrêter l'effet du traitement, en lavant les cheveux au shampoing, en appliquant un revitalisant et en notant les résultats sur la fiche d'information du client ou de la cliente, conformément aux directives du fabricant, aux exigences relatives à la santé et à la sécurité, aux normes de l'employeur et aux exigences du client ou de la cliente.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

- 5350.10** **Décolorer les cheveux vierges** en mélangeant la formule décolorante, en appliquant celle-ci à 1 cm (1/2 po) du cuir chevelu jusqu'au milieu de la tige pileaire, en évitant les pointes poreuses, en assurant la saturation du produit, en établissant et en chronométrant le temps de décoloration d'après la mèche d'essai, en surveillant le processus jusqu'à l'obtention des résultats désirés, en appliquant le produit sur les cheveux du cuir chevelu jusqu'aux pointes, en laissant agir jusqu'à la fin du temps de traitement pour assurer l'uniformité de la décoloration, en rinçant le produit pour arrêter l'effet du traitement, en lavant les cheveux au shampoing, en appliquant un produit revitalisant et en notant les résultats sur la fiche d'information du client ou de la cliente, conformément aux directives du fabricant, aux exigences relatives à la santé et à la sécurité, aux normes de l'employeur et aux exigences du client ou de la cliente.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

- 5350.11** **Décolorer les cheveux déjà colorés** d'après la mèche d'essai et l'état des cheveux en déterminant les formules à employer, le temps de traitement et la technique d'application, en mélangeant la formule décolorante, en appliquant le produit aux endroits prédéterminés, en surveillant visuellement le processus jusqu'au degré de décoloration désiré, en rinçant le produit pour arrêter l'effet du traitement, en lavant les cheveux au shampoing, en appliquant un produit revitalisant, en poursuivant l'application d'après le pigment sous-jacent et en notant les résultats sur la fiche d'information du client ou de la cliente, conformément aux directives du fabricant, aux exigences relatives à la santé et à la sécurité, aux normes de l'employeur et aux exigences du client ou de la cliente.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

- 5350.12** **Décolorer la repousse** en mélangeant la formule, en l'appliquant sur la repousse de manière à la répartir uniformément et à prévenir le chevauchement du produit, en établissant le temps de décoloration d'après la mèche d'essai, en surveillant le processus jusqu'à l'obtention des résultats désirés, en rinçant le produit pour arrêter l'effet du traitement, en lavant les cheveux au shampoing, en appliquant un produit revitalisant et en notant les résultats sur la fiche d'information du client ou de la cliente, conformément aux directives du fabricant, aux exigences relatives à la santé et à la sécurité, aux normes de l'employeur et aux exigences du client ou de la cliente.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

- 5350.13** **Décolorer les cheveux afin de créer des effets** spéciaux en mélangeant la formule décolorante, en choisissant une technique telle que le balayage artistique, la coloration sélective, le balayage ou les mèches larges, en appliquant le produit de manière à le répartir uniformément à l'aide d'outils comme le peigne, la brosse et le papier d'aluminium, en établissant le temps de décoloration selon la mèche d'essai, en surveillant le processus jusqu'à l'obtention des résultats désirés, en rinçant le produit pour arrêter l'effet du traitement, en lavant les cheveux au shampoing, en appliquant un revitalisant et en notant les résultats sur la fiche d'information du client ou de la cliente, conformément aux directives du fabricant, aux exigences relatives à la santé et à la sécurité, aux normes de l'employeur et aux exigences du client ou de la cliente.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

5350.14

Nuancer les cheveux préalablement décolorés en déterminant la nuance prédominante à neutraliser ou à intensifier, en mélangeant la formule colorante, en appliquant celle-ci sur les cheveux décolorés, en établissant le temps de développement de la nuance selon la mèche d'essai, en surveillant le processus jusqu'à l'obtention des résultats désirés, en rinçant le produit pour arrêter l'effet du traitement et en notant les résultats sur la fiche d'information du client ou de la cliente, conformément aux directives du fabricant, aux exigences relatives à la santé et à la sécurité, aux normes de l'employeur et aux exigences du client ou de la cliente.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

5350.15

Effectuer la correction de la couleur en déterminant les formules et le temps de traitement nécessaires selon la mèche d'essai préliminaire et l'état des cheveux, en choisissant l'ordre d'application des produits, en mélangeant la formule colorante, en appliquant le produit, en surveillant visuellement le processus pour assurer le développement de la couleur et détecter tout effet chimique indésirable, en faisant un essai sur mèche pendant le traitement pour déterminer à quel moment le résultat désiré est atteint, en rinçant le produit pour arrêter l'effet du traitement, en poursuivant l'application dans l'ordre prédéterminé et en notant les résultats sur la fiche d'information du client ou de la cliente, conformément aux directives du fabricant, aux exigences relatives à la santé et à la sécurité, aux normes de l'employeur et aux exigences du client ou de la cliente.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

5351.0 Travailler Avec Les Perruques, Les Postiches Et Les Rallonges De Cheveux

Objectif Général De Rendement

Travailler avec les perruques, les postiches et les rallonges de cheveux en évaluant les besoins et en ajustant, en coiffant, en entretenant et en retirant les cheveux rapportés.

Compétences

5351.01 Évaluer les besoins du client ou de la cliente en ce qui concerne les cheveux rapportés comme les perruques, les postiches et les rallonges de cheveux en tenant une consultation avec le client ou la cliente, en évaluant la quantité de cheveux de la personne, en assortissant visuellement la densité et la couleur des cheveux rapportés à celles des cheveux existants, en agençant visuellement les cheveux rapportés au teint de la personne et en choisissant une méthode de fixation adaptée aux cheveux rapportés et à la quantité de cheveux naturels, conformément aux exigences du client ou de la cliente.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

*** Pour les métiers à accréditation obligatoire, le (la) formateur(trice) doit être titulaire d'un certificat de qualification dans le métier en question, conformément au paragraphe 10(1) de la LOPMS, et être inscrit(e) auprès de Métiers spécialisés Ontario.**

- 5351.02** **Ajuster les cheveux rapportés** tels que les perruques, les postiches ou les rallonges de cheveux en mesurant la tête du client ou de la cliente de manière à déterminer la quantité de cheveux nécessaire et à assurer un ajustement confortable, en posant des attaches pour fixer fermement les cheveux rapportés et en ajustant l'emplacement de ceux-ci, conformément aux directives du fabricant, aux normes de l'employeur et aux exigences du client ou de la cliente.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

- 5351.03** **Coiffer les cheveux rapportés** tels que les perruques, les postiches ou les rallonges de cheveux en utilisant un méchier pour déterminer la couleur naturelle et la couleur désirée des cheveux, en choisissant la méthode d'application et les produits nécessaires, en colorant les cheveux rapportés sur la forme, en coupant ou en amincissant les cheveux rapportés selon la longueur, l'épaisseur et le style désirés, en mêlant les cheveux rapportés aux cheveux naturels à l'aide d'instruments de coiffure ou de coupe et en créant l'aspect final avec les instruments de coiffure adaptés au type de cheveux (synthétiques ou naturels), conformément aux directives du fabricant, aux normes de l'employeur et aux exigences du client ou de la cliente.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

5351.04 **Entretien des cheveux rapportés** tels que les perruques, les postiches ou les rallonges de cheveux en les lavant et en les revitalisant, en choisissant et en appliquant les produits nettoyants, ainsi qu'en remplaçant et en rattachant les cheveux rapportés, conformément aux directives du fabricant, aux normes de l'employeur et aux exigences du client ou de la cliente.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

5351.05 **Enlever les rallonges de cheveux sans endommager les cheveux naturels et le cuir chevelu** en choisissant le produit d'enlèvement correspondant à la méthode de fixation et en enlevant le produit, conformément aux directives du fabricant, aux exigences relatives à la santé et à la sécurité, aux normes de l'employeur et aux exigences du client ou de la cliente.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

Glossaire Des Termes Reliés Au Métier

Accessoires de cheveux	Peuvent comprendre un postiche temporaire, une tiare, un voile, une fleur, une barrette ou une pince. Les accessoires visent à rehausser la coiffure, et non à camoufler une perte de cheveux.
Activateur	Agent chimique utilisé pour faire agir des produits chimiques appliqués sur les cheveux, ou additif utilisé pour accélérer l'action ou la progression d'un produit chimique. Synonymes : renforçateur, accélérateur, « protéinateur », catalyseur.
Activation à chaud	Méthode d'ondulation permanente qui nécessite l'utilisation de machines ou de produits chimiques produisant de la chaleur.
Adhérer	Demeurer en contact; unifier.
Alopécie	Trouble causant une perte de cheveux.
Analyse des cheveux	Examen des caractéristiques générales des cheveux : type, texture, densité, cassure, aspect gras, sécheresse, élasticité, porosité, quantité, couleur, antécédents chimiques et médicaux.
Antiseptique	Agent chimique qui peut éliminer les bactéries ou en retarder ou en prévenir la croissance.
Apprenti ou apprentie	Personne qui fait l'apprentissage d'un métier en travaillant et en étudiant sous la supervision d'autres personnes qui sont dûment qualifiées pour exercer ce métier.
Bonne entente	Relation agréable ou harmonieuse.
Bonnet pour reflets	Calotte en plastique ou en caoutchouc comportant des trous.
Bouclage	Type de coiffure résultant de la permanente ou de la forme des bouclettes.
Bouclage léger	Modification chimique de cheveux très bouclés de manière à former des boucles différentes.
Chauffage	Application de chaleur aux cheveux.
Chevauchement	Application d'une solution chimique, telle une teinture ou un décolorant, au-delà des limites de la repousse.
Cheveux superflus	Cheveux excédentaires ou présents en plus grande quantité que nécessaire.

Code vestimentaire	Normes de l'employeur ou de l'employeuse relativement au type de vêtements et de chaussures exigés en milieu de travail.
Colorant permanent	Coloration permanente. Il s'agit d'une coloration mélangée à un révélateur qui permet à la couleur de se maintenir jusqu'à la repousse.
Colorant semi-permanent	Colorant capillaire conçu pour durer de quatre à six shampoings. Pénètre la tige des cheveux pour venir colorer la cuticule et disparaît lentement à chaque shampoing.
Colorant temporaire	Colorant non permanent composé de teintures préformées qui peuvent être éliminées avec du shampoing.
Coloration complète	Terme qui fait référence au niveau désiré de coloration du gris, du blanc ou d'autres couleurs après l'application du colorant.
Coloration du contour	Processus utilisé pour nuancer ou éclaircir le contour d'une coiffure par l'application d'un colorant, ou processus qui consiste à appliquer du maquillage pour nuancer ou éclaircir le contour du visage.
Compagnon ou compagne	Personne dûment qualifiée pour exercer un métier et qui peut enseigner à des apprentis comment appliquer, sur le lieu de travail, les compétences liées à ce métier.
Compétences en matière de résolution	Aptitudes à la résolution de problèmes.
Consultation	Communication verbale ou écrite avec le client ou la cliente pour établir le résultat désiré.
Contour de la coiffure	Tracé de la coiffure finie.
Coupe graduée	Coupe de cheveux selon laquelle des sous-sections de cheveux sont coupées successivement à une longueur plus élevée, de la couche intérieure à la couche extérieure, ou coupe de cheveux affichant une ligne de coupe ascendante.
Création de reflets	Coloration de mèches de cheveux dans une teinte plus claire que la couleur actuelle afin de créer l'illusion de reflets. Le contraste n'est généralement pas très grand par rapport à la couleur naturelle. Application d'un cosmétique plus clair sur la peau du visage pour en améliorer les contours.

Crème de base	Crème huileuse servant à protéger le cuir chevelu pendant le défrisage des cheveux.
Crème isolante	Voir Crème protectrice
Crème protectrice	Crème que l'on applique sur la peau afin de la protéger des produits chimiques utilisés pendant le processus d'ondulation permanente, de coloration ou de défrisage.
Cuticule des cheveux	Couche externe kératinisée de la tige d'un poil qui entoure la chaîne polypeptidique; elle est composée de cellules protectrices transparentes et superposées.
Décapant	Produit chimique servant à éliminer le colorant artificiel des cheveux.
Décolorant	Produit chimique servant à éliminer le pigment du cheveu.
Défrisant chimique	Également appelé produit chimique défrisant. Agent chimique utilisé pour défriser les cheveux très bouclés.
Densité capillaire	Nombre de cheveux présents dans une région donnée; indique si la chevelure est clairsemée, de volume moyen ou épaisse.
Dépôt	Caractéristique d'un produit de coloration qui correspond à sa capacité d'ajouter des pigments de couleur au cheveu.
Désinfecter	Enlever la saleté afin de contribuer à prévenir la prolifération de microbes; la désinfection ne permet pas d'éliminer les germes et les spores.
Désinfection	Processus qui détruit ou élimine les bactéries (sans toutefois éliminer les spores bactériennes) de même qu'un large éventail de virus.
Directives du fabricant	Directives du fabricant qui figurent dans la documentation relative au produit.
Éclaircissement	Procédé chimique visant à éclaircir le pigment naturel ou la couleur artificielle du cheveu.
Élasticité	Aptitude des cheveux à s'étirer et à reprendre leur forme initiale.

Élévation	Terme employé dans le domaine de la coupe et de la coiffure des cheveux pour désigner l'angle ou le degré auquel les cheveux sont relevés par rapport à la tête.
Émulsionner	Produire une émulsion, qui consiste en un mélange stable en grande partie, composé de deux ou plusieurs liquides qui sont normalement non solubles. Ces liquides sont dispersés en minuscules gouttelettes par des émulsifiants qui sont des substances maintenant les huiles et les liquides en suspension pour prévenir la séparation des ingrédients.
Épreuve de touche ou test de prédisposition	Essai que l'on doit effectuer pour déceler la présence d'une allergie à une substance donnée.
Essai sur mèche préliminaire	Essai servant à déterminer comment les cheveux réagiront à un produit donné et pendant combien de temps celui-ci doit être laissé sur les cheveux.
Estimation	Fait de déterminer un montant approximatif.
Exothermique	Élément caractérisé ou formé par un dégagement de chaleur.
Fiche du client ou de la cliente	Fiche spéciale utilisée pour faire le suivi des services rendus au client ou à la cliente, des formules préparées, des fournitures utilisées et des besoins du client ou de la cliente.
Fiche signalétique santé-sécurité (FSSS)	Document que les fabricants sont tenus de fournir, conformément à la réglementation du Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail (SIMDUT).
Guide fixe	Mèche guide d'après laquelle on coupe le reste des cheveux.
Guide mobile	Mèche guide qui provient de la sous-section précédente et sert à établir la coupe.
Humidité	Niveau d'humidité du cuir chevelu ou des cheveux.
Indices verbaux	Signes verbaux qui révèlent le comportement d'une personne.
Inspection tactile	Inspection réalisée par le toucher.

Inspection visuelle	Inspection réalisée par l'observation.
Ligne de démarcation	Point auquel la couleur change le long de la tige pileaire.
LSST	Loi sur la santé et la sécurité au travail
Matériel à ultraviolet	Armoire servant à ranger les instruments désinfectés.
Mèche guide	Mèche de cheveux utilisée pour réaliser une forme ou un tracé de coupe général, ou section de cheveux coupée à une longueur précise afin de servir de guide pour déterminer la longueur des autres sections.
Méchier	Charte de couleurs produite par les fabricants de produits de coloration capillaire qui aide au choix des couleurs appropriées. La couleur affichée est celle qui résulte de l'application du produit sur un cheveu blanc.
Mélange de couleurs	Combinaison de deux ou plusieurs couleurs qui donne un ton ou une teinte intermédiaire et crée une couleur particulière.
Méthode de coloration au pinceau	Technique de coloration capillaire qui consiste à assombrir ou à éclaircir les cheveux par lots de fines mèches à l'aide d'un pinceau.
Modèle	Dessin schématique montrant dans quel sens les rouleaux ou les bouclettes doivent être placés pour obtenir le style désiré. Ce peut être une forme ou un dessin de la tête à partir duquel un postiche est fabriqué.
Mordançage	Traitement des cheveux gris ou des cheveux résistants afin d'assurer une meilleure pénétration de la couleur.
Mouvement directionnel	Mouvement qui consiste à diriger les cheveux vers l'avant ou vers l'arrière afin de créer un style particulier.
Niveau	Analyse du niveau de clarté ou d'opacité des cheveux.
Niveau de coloration naturelle	Terme utilisé pour décrire la couleur naturelle des cheveux du client ou de la cliente.

Normes de l'employeur	Normes d'exécution du travail imposées par l'employeur.
Nuance	Chaleur ou fraîcheur d'une couleur.
Nuancer	Fait de modifier le degré de chaleur ou de fraîcheur d'une couleur.
Ondulation au peigne	Ondulation ample réalisée en mouillant les cheveux et en les mettant en forme uniquement à l'aide des doigts et d'un peigne, sans recourir à une source de chaleur.
Ondulation chimique	Processus visant à modifier la structure des cheveux droits afin qu'ils deviennent bouclés.
Ondulation permanente par auto-activation	Méthode d'ondulation permanente où l'on utilise des produits chimiques qui produisent de la chaleur.
Périmètre	Ligne extérieure d'une coiffure; il s'agit de la ligne de contour.
pH	Symbole de la concentration en ions hydrogènes dans l'eau. Donne le degré relatif d'acidité ou d'alcalinité. Les valeurs du pH varient de 1 à 14. Si le pH est supérieur à 7, la solution est alcaline; s'il est inférieur à 7, la solution est acide et s'il est égal à 7, la solution est neutre.
Porosité	Aptitude des cheveux à absorber ou à repousser l'humidité.
Poste de travail	Zone où le coiffeur ou la coiffeuse accomplit les tâches liées à son métier.
Prépigmentation	Préparation utilisée pour revitaliser et (ou) ajouter de la couleur aux cheveux décolorés, colorés ou endommagés. Il s'agit d'un produit commercial utilisé pour boucher les zones poreuses de la chevelure pendant les traitements de coloration et de décoloration et l'application de permanente et de défrisant chimique.
Produit décolorant pour cuir chevelu	Liquide, crème ou gel composé d'éclaircissant (décolorant) qui peut être appliqué directement sur le cuir chevelu.
Rapprocher	Régler ou soumettre les comptes d'une entreprise.

RCR	Mesures de réanimation de base (soit la circulation et la respiration artificielles) utilisées pour garder en vie une personne qui ne respire plus et dont le cœur a cessé de battre.
Récapituler	Passer en revue ou résumer les faits présentés.
Recouvrement de teinte	Fait de redonner aux cheveux leur couleur d'origine.
Renforçateur	Agent oxydant ajouté au peroxyde d'hydrogène pour intensifier la réaction chimique.
Répartition	Fait de disperser des cheveux dans une région donnée, ou de disposer et de répartir des cheveux dans une direction par rapport à la raie de départ.
Repousse	Partie de la tige du cheveu qui se situe entre le cuir chevelu et la partie du cheveu qui a fait l'objet d'un traitement chimique.
Retouche	Application de colorant, d'un décolorant ou de défrisant chimique sur la repousse.
Révéléateur	Agent oxydant, telle une solution de peroxyde d'hydrogène à 20 % en volume. Lorsque ce produit est mélangé à un colorant d'oxydation, il fournit l'apport d'oxygène nécessaire à la formation de molécules de couleur et à la modification de la couleur des cheveux.
Revitalisation	Tâche consistant à appliquer un produit chimique dans les cheveux pour leur redonner de la vigueur et les tonifier.
Séchage à la serviette	Technique qui consiste à presser doucement sur les cheveux avec une serviette afin d'enlever l'excès d'humidité ou de lotion.
Section	Division des cheveux en zones distinctes pour en assurer une meilleure maîtrise.
Séparation par tranche	Méthode de prélèvement d'une mèche.
Service chimique	Service qui modifie la structure des cheveux (p. ex., permanente, coloration, défrisage).

SIMDUT	Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail
Sous-section	Division d'une section en sections plus petites; il s'agit de la partie créée par cette division.
Structure	Composants interreliés ou disposition d'une coupe de cheveux finie.
Technique de finition	Coupe des poils des favoris et de la nuque.
Tension	Contrainte exercée par étirement ou tirage.
Texture capillaire	Épaisseur des mèches individuelles; texture grosse, moyenne ou fine.
Texturisation	Fait de couper les cheveux de manière à obtenir un effet dans le sens de la longueur.
Tombant naturel	Mouvement naturel des cheveux déterminé par leur schéma de croissance.
Traitement	Action exercée par les solutions chimiques utilisées dans le cadre des procédés d'ondulation permanente, de défrisage capillaire et de coloration capillaire.
Tressage	Tissage, entrelaçage et entortillement des cheveux.
Tressage	Technique qui consiste à entrecroiser et à colorer des mèches de cheveux de manière à obtenir un effet rehaussé.
Type de cheveux	Paramètre servant au classement des cheveux (p. ex., droits, ondulés, bouclés, très bouclés).
Utilisation initiale	Première utilisation d'un procédé chimique (p. ex., décoloration, coloration, ondulation permanente, défrisage) sur des cheveux naturels.

Vérification du degré de frisure	Méthode servant à déterminer comment les cheveux du client vont réagir à une solution d'ondulation permanente et à un neutralisant; vérification des cheveux en vue de déterminer leur degré de frisure pendant le processus d'ondulation permanente.
Volume	Quantité (masse); soulèvement, élévation, hauteur créé par la formation de boucles ou d'ondulations dans les cheveux; mesure du niveau d'oxydation potentielle de solutions de peroxyde d'hydrogène de concentrations variées.

Définitions

Apprenti(e)

- Une personne qui, en vertu d'un contrat d'apprentissage enregistré, reçoit ou doit recevoir une formation dans un métier qui est requise dans le cadre d'un programme d'apprentissage.
- Est titulaire d'un contrat d'apprentissage dans un métier à accréditation obligatoire ou non obligatoire;
- Est assujetti(e) aux ratios compagnon-qui ont été fixés par voie de règlement et/ou recommandés par l'industrie à l'égard de son métier;
- Reste apprenti(e) jusqu'à l'obtention de son certificat d'apprentissage.

LOPMS

Loi de 2021 ouvrant des perspectives dans les métiers spécialisés (LOPMS)

Certificat d'apprentissage

Certificat délivré à une personne qui a démontré avoir terminé avec succès un programme d'apprentissage en Ontario.

Certificat de qualification

Certificat délivré à une personne qui a terminé un apprentissage ou l'équivalent ET qui a réussi l'examen menant à l'obtention du certificat de qualification.

Compétence

Fait, pour une personne, d'arriver à exécuter, de façon uniforme et sans aide, une tâche en milieu de travail conformément au registre.

Profil de l'analyse des compétences (tableau du PAC)

Tableau qui énonce les exigences de formation d'un métier donné et qui décrit en détail les compétences ou les ensembles de compétences dont l'acquisition doit être démontrée dans le cadre d'un programme d'apprentissage.

Compagnon (compagne)

Personne titulaire d'un certificat de qualification (dans un métier à accréditation obligatoire ou non obligatoire) et/ou personne exerçant en tant que compagnon (compagne) dans un métier à accréditation non obligatoire qui n'est pas titulaire d'un certificat de qualification et qui possède une expérience équivalente dans ce métier.

Compétence obligatoire

Se dit des compétences, des ensembles de compétences ou des objectifs généraux de rendement, dans les zones non ombrées, dont l'acquisition doit être validée pour que l'apprenti(e) puisse terminer le programme.

Compétence facultative

Se dit des compétences, des ensembles de compétences ou des objectifs généraux de rendement, dans les zones ombrées, dont il n'est pas nécessaire que l'acquisition soit validée pour que l'apprenti(e) puisse terminer le programme.

Certificat de qualification temporaire

- On délivre un certificat de qualification temporaire à une personne qui a obtenu un certificat d'apprentissage (dans les métiers à accréditation obligatoire et non obligatoire) dans un programme assorti d'un examen menant au certificat de qualification, pour lequel la personne n'a pas encore passé l'examen en question.
- Le certificat de qualification temporaire a la durée prescrite ou, si aucune durée n'est prescrite, une durée d'un an.
- Dans le cas d'un métier à accréditation obligatoire, ce certificat temporaire permet à son titulaire de continuer à travailler légalement pendant une période maximale de 12 mois, pendant qu'il ou elle se prépare à passer l'examen de certification.
- Les titulaires d'un certificat de qualification temporaire sont assujettis aux ratios qui ont été fixés à l'égard de leur métier.

Ratios

Aux fins du programme d'apprentissage, le ratio est le nombre maximal de compagnons par rapport au nombre d'apprentis. Les ratios ont pour but d'assurer une supervision, une formation et une continuité du travail cohérentes.

Programme Sceau rouge

Le Programme des normes interprovinciales du Sceau rouge (aussi appelé Programme du Sceau rouge) a été établi il y a plus de 50 ans afin d'accroître la mobilité des travailleurs qualifiés entre les diverses régions du Canada et constitue une norme d'excellence dans l'industrie. En obtenant une note de 70 % ou plus à un examen interprovincial Sceau rouge, les participants à ce programme peuvent voir leurs certificats provinciaux ou territoriaux obtenir la mention Sceau rouge.

Le Programme des normes interprovinciales du Sceau rouge reconnaît leurs compétences et fait en sorte que leurs certificats soient reconnus partout au Canada sans qu'ils aient à passer d'autres examens. Il existe actuellement plus de 50 métiers désignés Sceau rouge. **Le Programme du Sceau rouge est considéré comme une norme d'excellence interprovinciale dans les métiers spécialisés.** Il est le fruit d'un partenariat entre le gouvernement du Canada, les gouvernements provinciaux et territoriaux et diverses parties intéressées.

Validation

Signature du (de la) parrain (marraine) officiel(le) ou d'un signataire autorisé (p. ex., le (la) formateur(trice)), attestant qu'un(e) apprenti(e) a acquis une compétence.

Compétence

Aptitude ou tâche individuelle décrite dans le registre.

Ensembles de compétences

Groupe ou sélection de compétences individuelles décrites dans le registre.

Validation des ensembles de compétences pour les parrains (marraines)

Liste de tous les ensembles de compétences comportant un espace pour la validation du (de la) parrain (marraine) officiel(le).

Parrain (marraine)

Personne qui a conclu un contrat d'apprentissage enregistré selon lequel elle doit veiller à ce qu'une autre personne reçoive une formation en milieu de travail dans un métier, dans le cadre d'un programme d'apprentissage.

Parrain officiel

Parrain (marraine) signataire du contrat d'apprentissage enregistré ou du contrat d'apprentissage. Pour pouvoir former des apprentis, le (la) parrain (marraine) doit prouver que le lieu de travail compte des compagnons ou des personnes considérées comme telles et dispose des outils, du matériel, des matériaux et des procédés que les représentants de l'industrie ont désignés comme étant essentiels au métier en question.

Formateur(trice)

Une personne qui surveille l'exécution d'une tâche et qui établit les attentes et les pratiques auxquelles l'apprenti(e) doit se conformer en milieu de travail. Pour un métier à accréditation obligatoire, un formateur qualifié est une personne qui détient un certificat de qualification. Dans un métier à accréditation non obligatoire, un formateur est une personne qui est soit titulaire d'un certificat de qualification, d'un certificat d'apprentissage ou d'un certificat équivalent.

Prêt(e) à passer l'examen?

Pour bon nombre de métiers spécialisés en Ontario, vous devez réussir un examen final pour être accrédité(e) dans votre métier. La réussite de l'examen vous donne le droit de vous présenter comme compagnon (compagne) et de recevoir un certificat de qualification dans votre métier.

Voici les deux types d'examens qui permettent d'obtenir une accréditation pour pouvoir exercer un métier en Ontario :

1. les examens provinciaux (Ontario), qui permettent d'obtenir un certificat de qualification;
2. les examens Sceau rouge, qui permettent d'obtenir un certificat de qualification portant la mention Sceau rouge interprovinciale.

Vous passerez l'examen du Sceau rouge pour les métiers désignés Sceau rouge en Ontario. Pour accéder au Guide de préparation en vue d'un examen du Sceau rouge, veuillez consulter le site www.sceau-rouge.ca

Guide de préparation à l'examen provincial [Ressources pour l'examen – Métiers spécialisés Ontario](#)

Principaux renseignements à connaître au sujet de l'examen

- Vous disposerez d'**un maximum de quatre heures pour effectuer l'examen.**
- Les mesures d'adaptation doivent être demandées et approuvées avant la programmation de votre examen.
- Si vous terminez l'examen en moins de quatre heures, vous pouvez quitter le centre d'examen.
- Pour chaque question, vous devrez choisir la bonne réponse parmi les quatre choix donnés. L'examen peut compter entre 90 et 150 questions à choix multiples.
- La note de passage est de 70 %.

Marche à suivre pour pouvoir passer l'examen

La marche à suivre pour pouvoir passer l'examen est actuellement présentée en détail sur le site Web de Métiers spécialisés Ontario : [Réservation d'examen – Métiers spécialisés Ontario](#)

N'oubliez pas ces trois principales étapes :

1. Confirmez que vous êtes admissible à l'examen auprès de Métiers spécialisés Ontario;
2. Communiquez avec les Services à la clientèle de Métiers spécialisés Ontario pour acquitter vos frais d'examen;
3. Communiquez avec votre bureau de service local afin de fixer la date de votre examen, qui aura lieu dans son centre d'examen : ontario.ca/fr/page/bureau-dapprentissage-demploi-ontario.

Directives pour consigner un changement de parrain

1. Consignez les renseignements sur votre premier parrain dans le Dossier du (de la) parrain (marraine) n° 1; il s'agit en fait du parrain qui a signé votre premier contrat de formation en apprentissage pour ce métier.
2. Si vous changez de parrain (marraine) avant de terminer ce programme d'apprentissage, veuillez contacter votre bureau de service local immédiatement pour mettre à jour le dossier de votre parrain (marraine).
3. Veuillez-vous assurer de consigner tous les renseignements concernant tout autre parrain officiel en rapport avec votre apprentissage au moyen des dossiers du (de la) parrain (marraine) fournis aux pages suivantes (s'il y a lieu).

Vous devez remplir un formulaire de modification du dossier du (de la) parrain (marraine) chaque fois que vous changez de parrain.

Dossier du (de la) parrain (marraine) n° 1

Renseignements sur le (la) parrain (marraine)	
Nom de l'apprenti(e)	
N° du contrat d'apprentissage	Date (jj/mm/aa)
Nom du (de la) parrain (marraine)	
Adresse	
Téléphone	
Adresse courriel	

Sommaire de la formation	
Date d'embauche	
Date de fin d'emploi	
Nbre total d'heures de formation et d'instruction données durant cette période	
Ensembles de compétences acquis	

Je déclare, en tant que parrain (marraine), que tous les renseignements ci-dessus sont, à ma connaissance, véridiques et exacts.

Signature : _____ Date :(jj/mm/aa) _____

Le (la) parrain (marraine) doit valider et dater l'acquisition de chaque compétence par l'apprenti(e). Les compétences qui figurent dans une zone ombrée sont toutefois facultatives, ce qui signifie que leur acquisition n'a pas à être validée.

***Si vous avez besoin d'exemplaires supplémentaires du dossier du (de la) parrain (marraine), visitez [Métiers spécialisés Ontario](#) pour y trouver le formulaire correspondant.**

Changement du dossier du (de la) parrain (marraine) n° 2

Renseignements sur le (la) parrain (marraine)	
Nom de l'apprenti(e)	
N° du contrat d'apprentissage	Date (jj/mm/aa)
Nom du (de la) parrain (marraine)	
Adresse	
Téléphone	
Adresse courriel	

Sommaire de la formation	
Date d'embauche	
Date de fin d'emploi	
Nbre total d'heures de formation et d'instruction données durant cette période	
Ensembles de compétences acquis	

Je déclare, en tant que parrain (marraine), que tous les renseignements ci-dessus sont, à ma connaissance, véridiques et exacts.

Signature : _____ Date :(jj/mm/aa) _____

Le (la) parrain (marraine) doit valider et dater l'acquisition de chaque compétence par l'apprenti(e). Les compétences qui figurent dans une zone ombrée sont toutefois facultatives, ce qui signifie que leur acquisition n'a pas à être validée.

***Si vous avez besoin d'exemplaires supplémentaires du dossier du (de la) parrain (marraine), visitez [Métiers spécialisés Ontario](#) pour y trouver le formulaire correspondant.**

Changement du dossier du (de la) parrain (marraine) n° 3

Renseignements sur le (la) parrain (marraine)	
Nom de l'apprenti(e)	
N° du contrat d'apprentissage	Date (jj/mm/aa)
Nom du (de la) parrain (marraine)	
Adresse	
Téléphone	
Adresse courriel	

Sommaire de la formation	
Date d'embauche	
Date de fin d'emploi	
Nbre total d'heures de formation et d'instruction données durant cette période	
Ensembles de compétences acquis	

Je déclare, en tant que parrain (marraine), que tous les renseignements ci-dessus sont, à ma connaissance, véridiques et exacts.

Signature : _____ Date :(jj/mm/aa) _____

Le (la) parrain (marraine) doit valider et dater l'acquisition de chaque compétence par l'apprenti(e). Les compétences qui figurent dans une zone ombrée sont toutefois facultatives, ce qui signifie que leur acquisition n'a pas à être validée.

***Si vous avez besoin d'exemplaires supplémentaires du dossier du (de la) parrain (marraine), visitez [Métiers spécialisés Ontario](#) pour y trouver le formulaire correspondant.**

Changement du dossier du (de la) parrain (marraine) n° 4

Renseignements sur le (la) parrain (marraine)	
Nom de l'apprenti(e)	
N° du contrat d'apprentissage	Date (jj/mm/aa)
Nom du (de la) parrain (marraine)	
Adresse	
Téléphone	
Adresse courriel	

Sommaire de la formation	
Date d'embauche	
Date de fin d'emploi	
Nbre total d'heures de formation et d'instruction données durant cette période	
Ensembles de compétences acquis	

Je déclare, en tant que parrain (marraine), que tous les renseignements ci-dessus sont, à ma connaissance, véridiques et exacts.

Signature : _____ Date :(jj/mm/aa) _____

Le (la) parrain (marraine) doit valider et dater l'acquisition de chaque compétence par l'apprenti(e). Les compétences qui figurent dans une zone ombrée sont toutefois facultatives, ce qui signifie que leur acquisition n'a pas à être validée.

***Si vous avez besoin d'exemplaires supplémentaires du dossier du (de la) parrain (marraine), visitez [Métiers spécialisés Ontario](#) pour y trouver le formulaire correspondant.**

Annexe A – Directives relatives à l’attestation de fin d’apprentissage

Une fois que l’apprenti(e) a terminé toute sa formation en classe ainsi que toutes les heures visées de formation en milieu de travail qu’exige le métier, et qu’il ou elle a acquis toutes les compétences obligatoires énoncées dans ce registre :

L’apprenti(e) et le (la) parrain (marraine) remplissent l’attestation de fin d’apprentissage et la validation de l’ensemble de compétences pour le (la) parrain (marraine) figurant aux pages suivantes.

1. Ils signent les formulaires et les soumettent à leur bureau de service local. Pour trouver le bureau le plus près, vérifiez les coordonnées à l’adresse ontario.ca/fr/page/bureau-dapprentissage-demploi-ontario ou communiquez avec *Emploi Ontario* en appelant sans frais le 1-800-387-5656.
2. Pour tous les métiers : Toutes les compétences obligatoires (ou la combinaison indiquée dans les exigences d’achèvement du métier) du registre doivent être validées. Les heures recommandées constituent un objectif de référence. Si le (la) parrain (marraine) termine la formation de l’apprenti(e) avant d’atteindre le nombre d’heures de formation que recommande l’industrie, le personnel du Ministère peut exiger des renseignements supplémentaires sur la formation en milieu de travail de l’apprenti(e). Un exemple de demande serait une lettre du (de la) parrain (marraine) qui confirme que l’apprenti(e) a travaillé pendant un certain temps dans le métier avant l’enregistrement du premier contrat d’apprentissage et qu’il ou elle a ainsi acquis au préalable certaines compétences.

Les apprentis qui soumettent l’attestation de fin d’apprentissage et la documentation pertinente à leur bureau de service local par la poste, par télécopieur ou par courriel (sous forme de document numérisé) ne doivent pas inclure leur registre; ceux qui remettent ce formulaire en personne à leur bureau de service local doivent apporter leur registre avec eux.

Le personnel du Ministère peut communiquer avec l’apprenti(e) ou encore le (la) parrain (marraine) pour leur demander de fournir de plus amples renseignements ou de la documentation supplémentaire après avoir vérifié tous les renseignements contenus dans l’attestation de fin d’apprentissage. Une fois l’attestation de fin d’apprentissage confirmée, le bureau de service local délivrera un certificat d’apprentissage à l’apprenti(e).

Métiers spécialisés Ontario recevra une notification de la fin de l’apprentissage.

- Si l’apprenti(e) a terminé un programme relatif à un **métier à accréditation obligatoire**, Métiers spécialisés Ontario inscrira automatiquement l’apprenti(e) pour un certificat de qualification temporaire afin qu’il ou qu’elle puisse continuer d’exercer légalement son métier pendant un an, tout en se préparant en vue de l’examen de certification.
- Si un(e) apprenti(e) termine son apprentissage dans un **métier à accréditation non obligatoire** et qu’il existe un examen menant à l’obtention d’un certificat de qualification, il ou elle doit réussir l’examen pour recevoir un certificat de qualification de Métiers spécialisés Ontario.

Pour obtenir la permission de fixer la date et l’heure de l’examen après la confirmation de l’apprentissage, vous devez tout d’abord communiquer avec les Services à la clientèle de Métiers spécialisés Ontario au 647-847-3000 ou sans frais au 1-855-299-0028 pour acquitter les frais de l’examen de certification. Après avoir payé vos frais d’examen auprès de Métiers spécialisés Ontario, réservez votre place en communiquant avec votre bureau de service local d’Emploi Ontario.

Annexe B – Attestation de fin d'apprentissage

Veillez remplir les deux côtés de ce formulaire, y compris la validation des ensembles de compétences pour les parrains (marraines) (consulter le verso de ce formulaire). Une fois les deux côtés remplis, soumettez le formulaire à votre bureau de service local (vous obtiendrez les coordonnées à l'adresse ontario.ca/fr/page/bureau-dapprentissage-demploi-ontario ou en appelant Emploi Ontario au 1-800-387-5656).

Renseignements sur l'apprenti(e)	
Nom (en lettres moulées)	
N° d'identification du client délivré par le Ministère	
Numéro(s) de téléphone	

Renseignements sur le (la) parrain (marraine)	
Nom légal	
Adresse	
Numéro(s) de téléphone	
Signataire autorisé du (de la) parrain (marraine) (<i>nom en lettres moulées</i>)	
Adresse courriel	

Renseignements sur le programme	
Nom du métier	
Nombre d'heures requis conformément au contrat d'apprentissage (<i>pour les métiers fondés sur des heures de formation seulement</i>)	
Heures de formation? (<i>documentation jointe</i>)	Oui () Non () Sans objet ()
Formation en classe terminée ou exemptée?	Oui () Non () Sans objet ()

Je confirme par la présente que les renseignements fournis des deux côtés de cette attestation sont véridiques et exacts.

X _____ **X** _____
Signature (apprenti(e)) Date Signature du signataire autorisé du parrain Date

Annexe C – Validation des ensembles de compétences pour les parrains (marraines)

Vous trouverez les numéros et les titres des ensembles de compétences dans la table des matières du registre. En validant chacun des ensembles de compétences présentés dans le tableau ci-dessous, vous confirmez de façon définitive, à titre de parrain (marraine) de l'apprenti(e), qu'il ou elle a démontré sa compétence relativement à toutes les compétences obligatoires que prévoit l'ensemble.

N° de l'ensemble de compétences	Titre de l'ensemble de compétences	Signature du signataire autorisé
5341.0	Consignes De Santé Et De Sécurité Au Travail	
5342.0	Appliquer Les Méthodes D'assainissement	
5343.0	Exécuter Les Tâches Courantes Dans Un Salon De Coiffure	
5344.0	Appliquer Les Compétences Fondamentales Du Service	
5345.0	Traiter Le Cuir Chevelu Et Les Cheveux	
5346.0	Couper Les Cheveux	
5347.0	Coiffer Les Cheveux	
5348.0	Exécuter Une Permanente	
5349.0	Exécuter Des Services De Texturation Chimique	
5350.0	Exécuter Des Services De Coloration	
5351.0	Travailler Avec Les Perruques, Les Postiches Et Les Rallonges De Cheveux	

Réservé à l'usage du ministère du Travail, de l'Immigration, de la Formation et du Développement des compétences :

Vérification que le (la) parrain (marraine) est le parrain officiel le plus récent : Oui () Non ()

Documentation d'appui pour les heures effectuées jointe : Oui () Non ()

Achèvement de la formation en classe vérifié : Oui () Non ()

Nom de l'employé(e) _____ Signature _____

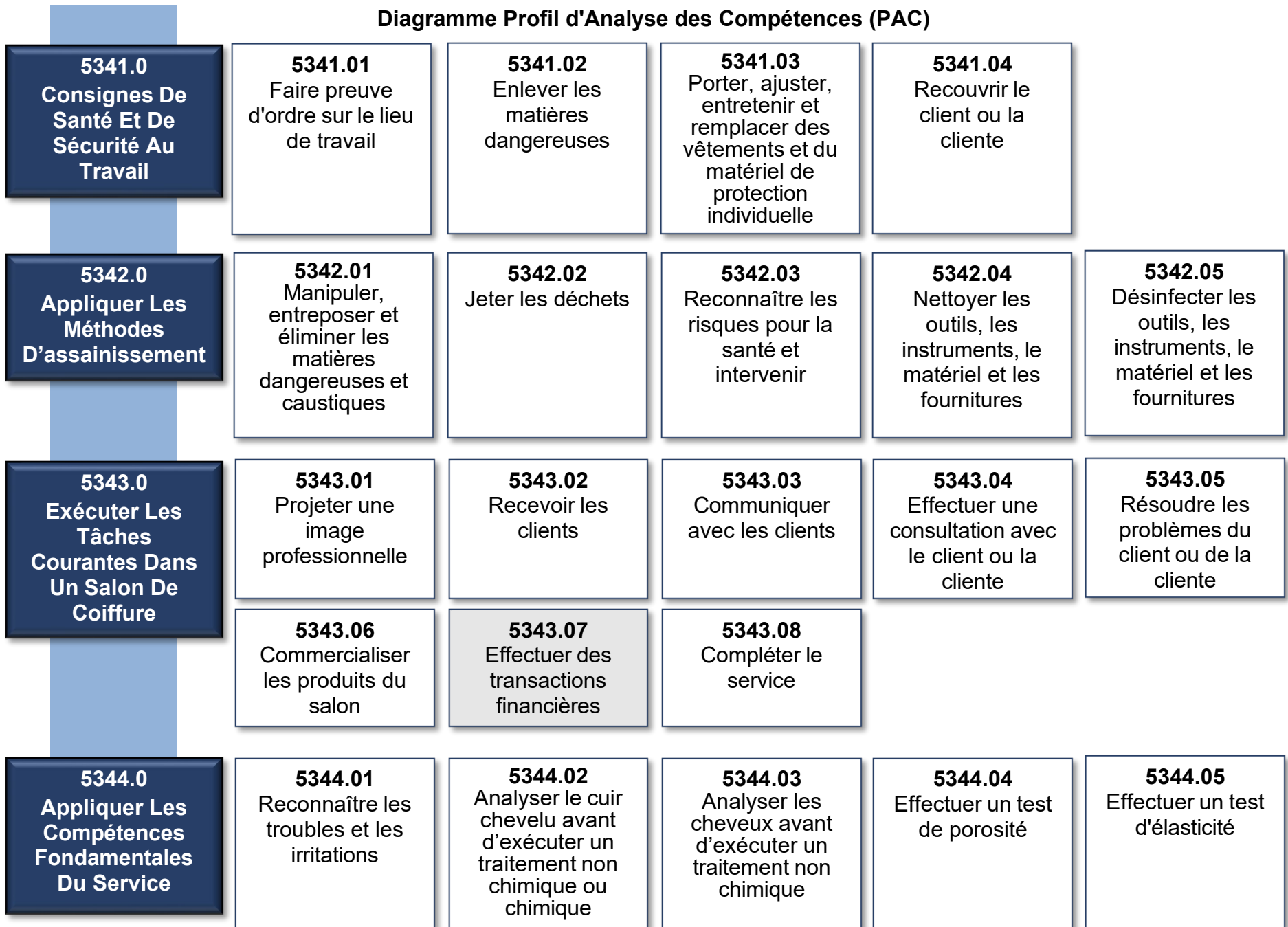
Date _____

Annexe D – Bureaux de service locaux en Ontario

Pour la liste des bureaux actuels, rendez-vous au :
ontario.ca/fr/page/bureau-dapprentissage-demploi-ontario

Emplacement	Adresse	Emplacement	Adresse
Barrie 705-737-1431	55, prom. Cedar Pointe, bureau 609, Barrie (Ontario) L4N 5R7	Marathon 807-346-1550	52, chemin Peninsula, bureau 103, Marathon (Ontario) P0T 2E0
Belleville 613-968-5558 1-800-953-6885	199, rue Front Nord, Belleville (Ontario) K8P 3B5	Markham 905-513-2695	140, promenade Allstate, bureau 505, Markham (Ontario) L3R 5Y8
Brantford 519-756-5197	505, chemin Park Nord, bureau 201, Brantford (Ontario) N3R 7K8	North Bay 705-495-8515 1-800-236-0744	200, 1 ^{re} avenue Ouest, North Bay (Ontario) P1B 3B9
Chatham 519-354-2766 1-800-214-8284	870, rue Richmond Ouest, 1 ^{er} étage, Chatham (Ontario) N7M 5J5	Ottawa 613-731-7100 1-877-221-1220	Preston Square, 347, rue Preston, bureau 310 Ottawa (Ontario) K1S 3H8
Cornwall 613-938-9702 1-877-668-6604	132, 2 ^e rue Est, bureau 202, Cornwall (Ontario) K6H 1Y4	Owen Sound 519-376-5790 1-800-838-9468	1450, 1 ^{re} avenue Ouest, bureau 100, Owen Sound (Ontario) N4K 6W2
Dryden 807-456-2665 1-800-734-9572	Édifice du gouvernement provincial, 479, rue Government, Dryden (Ontario) P8N 3K9	Peel 905-279-7333 1-800-736-5520	The Emerald Centre, 10, prom. Kingsbridge Garden, bureau 404, Mississauga (Ontario) L5R 3K6
Durham 905-433-0595 1-800-461-4608	78, rue Richmond Ouest, Oshawa (Ontario) L1G 1E1	Pembroke 613-735-3911 1-800-807-0227	615, rue Pembroke Est, Pembroke (Ontario) K8A 3L7
Elliot Lake 1-800-236-8817	50, prom. Hillside Nord, Elliot Lake (Ontario) P5A 1X4	Peterborough 705-745-1918 1-877-433-6555	901, rue Lansdowne Ouest, Peterborough (Ontario) K9J 1Z5
Fort Frances 807-274-8634	922, rue Scott, 2 ^e étage, Fort Frances (Ontario) P9A 1J4	Sarnia 519-542-7705 1-800-363-8453	162 Lochiel street, Suite 101, Sarnia (Ontario) N7T 7W5
Geraldton 807-854-1966	208, av. Beamish Ouest Geraldton (Ontario) P0T 1M0	Sault Ste. Marie 705-945-6815 1-800-236-8817	477, rue Queen Est, 4 ^e étage, Sault Ste. Marie (Ontario) P6A 1Z5
Halton 905-842-5105 1-844-901-5105	700, promenade Dorval, bureau 201, Oakville (Ontario) L6K 3V3	St. Catharines 905-704-2991 1-800-263-4475	Garden City Tower, 301, rue St Paul Est, 10 ^e étage, St Catharines (Ontario) L2R 7R4
Hamilton 905-521-7764 1-800-668-4479	Édifice Ellen Fairclough, 119, rue King Ouest, 8 ^e étage, Hamilton (Ontario) L8P 4Y7	Sudbury 705-564-3030 1-800-603-5999	159, rue Cedar, bureau 506, Sudbury (Ontario) P3E 6A5
Kapuskasing 705-465-5785 705-235-1950	Édifice du gouvernement de l'Ontario, 122, chemin Government Ouest, Kapuskasing (Ontario) P5N 2X8	Thunder Bay 807-346-1550 1-800-439-5493	189, chemin Red River, bureau 103, Thunder Bay (Ontario) P7B 1A2
Kenora 807-468-2879 1-800-734-9572	227 1/2, rue Second Sud, Kenora (Ontario) P9N 1G4	Timmins 705-235-1950 1-877-275-5139	Édifice du gouvernement de l'Ontario, 5520, Route 101 Est, aile B, South Porcupine (Ontario) P0N 1H0
Kingston 613-548-1151 1-866-973-4043	Alliance Business Centre, 299, rue Concession, bureau 201, Kingston (Ontario) K7K 2B9	Toronto-Centre 416-927-7366 1-800-387-5656	2, av. St. Clair Ouest, 11 ^e étage, Toronto (Ontario) M4A 1L5
Kitchener 519-653-5758 1-866-877-0099	4275, rue King Est, Kitchener (Ontario) N2P 2E9	Toronto-Sud 416-326-5800	625, rue Church, 1 ^{er} étage, Toronto (Ontario) M7A 2B5
London 519-675-7788 1-800-265-1050	1200, chemin commissioners Est, bureau 72, London (Ontario) N5Z 4R3	Windsor 519-973-1441	Roundhouse Centre, 3155, avenue Howard, 2 ^e étage, bureau 200, Windsor (Ontario) N8X 4Y8

Diagramme Profil d'Analyse des Compétences (PAC)



Profil de l'analyse des compétences : Coiffeur 332A
(Tous les ensembles de compétences non ombrés doivent être acquis)

5345.0 Traiter Le Cuir Chevelu Et Les Cheveux	5345.01 Laver les cheveux	5345.02 Revitaliser les cheveux	5345.03 Traiter le cuir chevelu	5345.04 Traiter les cheveux	
5346.0 Couper Les Cheveux	5346.01 Entretenir les outils de coupe manuels et électriques	5346.02 Couper les cheveux sans gradation	5346.03 Couper les cheveux avec gradation	5346.04 Couper les cheveux à l'aide de la tondeuse ou du coupe-cheveux	5346.05 Personnaliser la coupe de cheveux
	5346.06 Couper la pilosité du visage et de la nuque				
5347.0 Coiffer Les Cheveux	5347.01 Entretenir les outils de coupe manuels et électriques et les filtres	5347.02 Effectuer les préparatifs nécessaires pour coiffer ou mettre les cheveux en plis	5347.03 Coiffer les cheveux humides	5347.04 Coiffer les cheveux humides ou secs	5347.05 Coiffer les cheveux secs à la chaleur
	5347.06 Coiffer les cheveux en employant des techniques de style libre	5347.07 Coiffer les cheveux en employant des techniques spécialisées			
5348.0 Exécuter Une Permanente	5348.01 Entretenir les outils de permanente	5348.02 Effectuer les préparatifs liés à la permanente	5348.03 Exécuter la permanente	5348.04 Rincer la solution et neutraliser	

Profil de l'analyse des compétences : Coiffeur 332A
 (Tous les ensembles de compétences non ombrés doivent être acquis)

5349.0 Exécuter Des Services De Texturation Chimique	5349.01 Préparer les cheveux au défrisage chimique	5349.02 Défriser les cheveux	5349.03 Enlever le défrisant et appliquer le neutralisant	5349.04 Préparer les cheveux à la permanente souple	5349.05 Exécuter la permanente souple
	5349.06 Neutraliser la permanente souple	5349.07 Finir la permanente souple			
5350.0 Exécuter Des Services De Coloration	5350.01 Entretenir les outils de coloration	5350.02 Effectuer un test cutané	5350.03 Effectuer un essai sur mèche	5350.04 Préparer les cheveux à la coloration	5350.05 Éclaircir la couleur de cheveux vierges
	5350.06 Foncer la couleur de cheveux vierges	5350.07 Colorer la repousse	5350.08 Préparer les cheveux en vue de l'application de produits de décoloration et de nuances	5350.09 Colorer les cheveux afin de créer des effets spéciaux	5350.10 Décolorer les cheveux vierges
	5350.11 Décolorer les cheveux déjà colorés	5350.12 Décolorer la repousse	5350.13 Décolorer les cheveux afin de créer des effets spéciaux	5350.14 Nuancer les cheveux préalablement décolorés	5350.15 Effectuer la correction de la couleur
5351.0 Travailler Avec Les Perruques, Les Postiches Et Les Rallonges De Cheveux	5351.01 Évaluer les besoins du client ou de la cliente en ce qui concerne les cheveux rapportés	5351.02 Ajuster les cheveux rapportés	5351.03 Coiffer les cheveux rapportés	5351.04 Entretenir les cheveux rapportés	5351.05 Enlever les rallonges de cheveux sans endommager les cheveux naturels et le cuir

Remarques

Achèvement du programme d'apprentissage

Si votre parrain (marraine) affirme que vous avez acquis les compétences exigées, que vous avez effectué les heures de travail requises et que vous avez terminé tous les niveaux de formation en classe établis pour votre métier :

- ✓ Suivez les instructions fournies dans l'attestation de fin d'apprentissage (Annexe A) du registre.
- ✓ Répondez à toutes les questions du personnel du MTIFDC, et fournissez-lui toute documentation supplémentaire requise.
- ✓ Une fois la fin de l'apprentissage confirmée, le MTIFDC vous délivrera un certificat d'apprentissage et en informera Métiers spécialisés Ontario.

Après votre apprentissage

Si vous exercez un métier pour lequel il existe un examen de certification, Métiers spécialisés Ontario recevra un avis de fin d'apprentissage.

Pour les métiers à accréditation obligatoire, vous recevrez un certificat de qualification temporaire qui vous permettra de travailler légalement pendant une période maximale de 12 mois, jusqu'à ce que vous réussissiez votre examen.

Pour un métier à accréditation non obligatoire, une fois que vous aurez réussi votre examen, vous recevrez un certificat de qualification pour votre métier.

Comment vous préparer pour votre examen

- **Pour acquitter les frais liés à un examen menant à l'obtention d'un certificat de qualification, veuillez communiquer avec les Services à la clientèle de Métiers spécialisés Ontario au : 647-847-3000 ou sans frais au 1-855-299-0028**
- **Pour réserver une place pour votre examen :** Après avoir acquitté les frais, communiquez avec votre bureau de service local pour fixer la date et l'heure de votre examen.
- **Téléchargez le guide de préparation à l'examen de Métiers spécialisés Ontario à l'adresse :**
[Ressources pour l'examen – Métiers spécialisés Ontario](#) et/ou consultez le **guide de préparation à l'examen pour les métiers désignés Sceau rouge :**
sceau-rouge.ca



Métiers spécialisés Ontario



Coiffeur/Coiffeuse